



LÉGISLATIVES : TEBBOUNE TEND LA PERCHE

Et de cinq... de plus ! P. 2

CRÉSUS

QUOTIDIEN

www.cresus.dz

In medio stat virtus

ALGER

Iftar
19h34
Imsak
04h18

IL A OCCUPÉ PLUSIEURS POSTES DE RESPONSABILITÉ

Décès de Abderrahmane Benkhalfa PAGE 16



DJERAD SERMONNE SON MINISTRE DE LA SANTÉ SUR LE RETARD ENREGISTRÉ DANS L'ACHEMINEMENT DU VACCIN

La troisième vague est-elle déjà là ?



Sommes-nous déjà en présence d'une troisième vague de Covid-19 ? Déjà les hôpitaux commencent à être saturés comme aux premiers jours de la pandémie. Les malades atteints du Covid-19 affluent en grand nombre ces derniers jours. La wilaya de Blida, d'où est parti le virus a enregistré le plus grand taux de contaminés.

PAGE 4

S'IL NE VAUT PAS LA PEINE D'ATTENDRE QUOI QUE CE SOIT DE KHALDI...

Gardons BELMADI !

*Sid Ali Khaldi n'a visiblement pas compris pourquoi le Président a pris le temps de recevoir le coach... Il faudra certainement briefer le ministre en urgence afin qu'il prenne ses responsabilités...
Lire page 16*



Transports, énergie et mines, industries pharmaceutique et militaire

Les activités soumises à la règle 51/49 fixées P. 6



CONDAMNATION DE M. DJABELKHIR À LA PRISON FERME **Décevant !**

La condamnation, à trois ans de prison ferme, sans mandat de dépôt, de l'islamologue Saïd Djabelkhir, a choqué au sein de la classe politique et parmi les acteurs de la société civile. Page 3



CRÉSUS In medio stat virtus

Quotidien national ■ Samedi 24 avril 2021 ■ 7^{ème} année n°623 ■ Prix 20 DA ■ Étranger 1 euro

CINQ JOURS DE PLUS POUR LES CANDIDATS AUX LÉGISLATIVES

Tebboune tend la perche

Afin de ne pas enfreindre la loi électorale, le Président de la République a signé une ordonnance qui proroge légalement les délais de dépôt des dossiers pour les élections législatives. Gage de souplesse et d'engagement en faveur d'un processus électoral ouvert tandis que les autorités annoncent un engouement qui justifierait ce temps additif pour la réception des candidatures...



C'est à la demande de l'Autorité nationale indépendante des élections, (Anie), qu'un délai supplémentaire de cinq jours a été accordé pour le dépôt des dossiers de candidature à la prochaine compétition des législatives prévues le 12 juin. Les dossiers devaient être déposés jeudi dernier au plus tard. Comme à l'accoutumée, une grande effervescence a précédé la date butoir. Des APC aux guichets débordés d'imprimés à légaliser, des tribunaux et des recettes du Trésor public recevant les candidats inquiets de solder quelques amendes impayées... Course folle des «têtes de listes» pour récupérer les documents manquants des colistiers en plus des imprimés exigés afin de préparer un dossier complet. Pour rappel, les candidats même structurés dans des partis politiques ont eu à fournir des signatures individuelles : «les listes des candidats présentées au titre d'un parti politique doivent être appuyées par au moins, vingt-cinq mille (25 000) signatures indi-

viduelles d'électeurs inscrits sur les listes électorales» avait précisé l'Anie.

DES TONNES DE SIGNATURES...

Or, plus de sept millions et demi d'imprimés destinés à ces signatures personnalisées ont été retirés auprès des autorités compétentes pour « 1 755 listes de partis politiques agréés et 2 898 listes d'indépendants » soit 4 653 listes qui doivent théoriquement subir en grande partie le contrôle de l'Anie si la majorité de ces listes sont déposées à temps c'est-à-dire d'ici le mardi 27 avril inclus puisque les délais ont été prorogés grâce à une ordonnance présidentielle qui, semblerait-il, aurait accordé un nouveau souffle à des candidats désespérés de ne pouvoir être au rendez-vous. Il faut rajouter que le Conseil constitutionnel et le Conseil des ministres ont été consultés avant que le Président Abdelmadjid Tebboune ne décide de prolonger ces délais par ordonnance afin de ne pas offenser la nouvelle loi électorale. Il faut dire que pour les nombreux candidats indépendants, dont la plupart tentent l'aventure des élections

pour la première fois, la récolte des signatures a été la tâche la plus difficile à accomplir. «Ces signatures doivent être recueillies à travers, au moins, vingt-trois wilayas dont le nombre de signatures exigées pour chacune des wilayas ne saurait être inférieur à trois cents (300) signatures (...) Pour les listes indépendantes, chaque liste doit être appuyée, pour chaque siège à pourvoir, par, au moins, cent signatures des électeurs de la circonscription électorale.» a martelé le président de l'Anie, Mohamed Charfi. Cette exigence de parrainages renvoie à une sorte de légitimité préalable basée par le soutien de citoyens à la candidature avant le suffrage. Le mandat de député étant national, l'implantation dans 23 wilayas confirme une vocation de représentants de ce rang issus sur la base d'un suffrage concernant un total de 24 490 457 d'électeurs.

LES ÉMIGRÉS AUSSI

Notons que pour les candidats de l'émigration qui se présentent au niveau des circonscriptions consulaires à

l'étranger «la liste de candidats est présentée soit au titre d'un ou de plusieurs partis politiques, soit au titre d'une liste indépendante appuyée d'au moins deux cents signatures pour chaque siège à pourvoir parmi les électeurs de la circonscription électorale concernée.» Ces élus doivent permettre à la diaspora de conserver un lien fort avec leur terre d'origine et soumettre les préoccupations de ces Algériens expatriés pour une adaptation de la loi à leurs besoins quand cela est possible. Selon des informations qui parviennent de plusieurs pays étrangers, ces candidats font partie des retardataires en raison du confinement encore en vigueur dans de nombreux pays, ce qui a ralenti la récolte des signatures malgré la dérogation permettant la légalisation dans les mairies françaises en plus des consulats algériens. Ces délais supplémentaires de cinq jours devraient soulager tout le monde. Avant que la compétition ne commence.

Nordine Mzala

TIZI OUZOU

13 listes de candidatures déposées

Un total de 13 listes de candidatures aux élections législatives du 12 juin prochain à Tizi Ouzou, ont été déposées auprès de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), a-t-on appris, hier, auprès du responsable de cette instance. Il s'agit de 11 listes déposées par 11 partis politiques et 2 autres déposées par des candidats indépendants. un nombre qui peut être «revu à la hausse» après le prolongement de la date de dépôt des dossiers au 27 de ce mois d'avril, selon le délégué local, Youcef Gabi, qui a souligné que plus d'une cinquantaine de formulaires de candidatures ont été retirés. Les 13 listes se disputeront les 11 sièges parlementaires auprès d'un corps électoral estimé à 698 535 électeurs inscrits sur le fichier électoral lors de la dernière révision exceptionnelle en prévision de ce scrutin législatif et qui voteront à travers 1 744 bureaux répartis sur 704 centres de vote.

LE MOUVEMENT EL BINA APPELLE À UNE LARGE PARTICIPATION AUX LÉGISLATIVES

«Passer du Hirak de la rue à celui des institutions»

Le président du Mouvement El Bina, Abdelkader Bengrina, a estimé, jeudi depuis El Eulma (Sétif), que les prochaines échéances électorales «constituent une opportunité pour passer du Hirak des rues à celui des institutions». «Les prochaines élections législatives constituent une opportunité pour passer du Hirak de la rue à celui des institutions, en vue d'imposer le changement à travers les réformes qui seront adoptées par le prochain Parlement», a fait savoir M. Bengrina, lors d'un meeting animé à l'occasion d'un repas d'Iftar collectif ayant réuni, dans une salle des fêtes à El Eulma, à l'initiative du bureau de wilaya de sa formation politique, plusieurs membres des bureaux local et national et des militants du parti. Partant, le même responsable a appelé le peuple, toutes catégories confondues, à «une large participation aux élections législatives, prévues le 12 juin prochain, pour le changement», affirmant que son parti «est prêt à entrer en lice au titre de la campagne électorale qu'il mènera à travers l'ensemble du territoire national, afin d'expliquer son programme et de présenter ses candidats au



peuple». M. Bengrina a précisé, dans ce sens, que la garantie du développement et la protection de la stabilité et de la souveraineté «seront les principaux axes du discours de la campagne électorale des prochaines législatives», car les complots visant notre pays sont manifestes, a-t-il dit. «L'Algérie nouvelle ne doit pas laisser place aux disparités sociales et régionales. Cela ne saurait se réaliser qu'à travers un véritable changement, en mettant en place des institutions républicaines légitimes élues par le peuple loin de l'influence de l'argent sale, de la corruption et de toute pression interne ou externe, et le lancement des réformes économiques, sociales et politiques escomptées», a-t-il poursuivi. Pour le Mouvement El Bina, le secteur privé constitue «un partenaire clé dans le développement en vue de la diversification de l'économie et l'adoption de la politique des pôles industriels», a affirmé M. Bengrina. Et d'ajouter: «L'Algérie a la capacité d'accéder à de nouveaux marchés étrangers, d'où l'impératif d'encourager les exportateurs et de faire la promotion des produits algériens».

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com
Fax : 021 65 77 85

REDACTEUR EN CHEF
SAID MEKLA

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz

Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger

Tirage :
4000 exemplaires

Publicité :
ANEP 01, rue pasteur, Alger

Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43

Fax : 021 73 95 59

CONDAMNATION DE SAÏD DJABELKHIR À LA PRISON FERME

Décevant !

La condamnation, à trois ans de prison ferme, sans mandat de dépôt, de l'islamologue Saïd Djabelkhir, a choqué au sein de la classe politique et parmi les acteurs de la société civile.

Choc, consternation, colère et dénonciation, les réactions au verdict prononcé jeudi dernier par le Tribunal Sidi M'hamed (Alger), ont eu l'effet d'une large solidarité qui s'exprime autour du chercheur universitaire qui promet de faire appel, voire aller jusqu'à la cassation. Pour Djabelkhir, il s'agit d'un «combat qui doit continuer pour la liberté de conscience, d'opinion et d'expression», et il est «non négociable». Parmi les formations politiques ayant réagi, figure le Parti des travailleurs (PT) qui a dénoncé «une criminalisation de la recherche scientifique» après celle de l'action politique et du travail journalistique. Tout en exprimant sa solidarité, le PT a appelé à ce que toutes les poursuites et accusations contre lui (Djabelkhir, NDLR) soient abandonnées », car sa place «est dans les espaces intellectuels, pas dans une cellule». De son côté, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), par le biais de son porte-parole, a affiché sa solidarité «ferme et agissante» avec le chercheur, contre «les nouveaux inquisiteurs de l'ordre rétrograde». «Dans l'Algérie nouvelle (...), les idées et les opinions doivent être, aussi, otages du système et de sa justice aux ordres», s'est emporté Atmane Mazouz. Des hommes politiques, de lettres et autres essayistes, ont aussi, exprimé leur indignation. Ainsi, l'islamologue franco-algérien Ghaleb Bencheikh, a dénoncé «un scandale». « On ne peut pas criminaliser le débat d'idées. C'est une atteinte grave à la liberté de conscience et la recherche aca-



démique. Cette affaire dénote un archaïsme de la pensée que je dénonce», a écrit le président de la Fondation de l'Islam de France. Il estime «inacceptable» ce qui arrive à Djabelkhir, regrettant que « la liberté de conscience (soit) bafouée et le débat d'idées (soit) judiciarisé». Bencheikh espère enfin qu'«on reviendra à la raison lors du procès en appel». Saïd Sadi a, pour sa part, exprimé sa «fraternelle solidarité» avec Saïd Djabelkhir «producteur intellectuel libre et courageux», dans une université que l'ancien président du RCD, qualifie d'«aliénée par les archaïsmes de la pensée unique». Quant à l'écrivain Arezki Aït Larbi, il ironisera en déclarant que «condamner un islamologue pour «atteinte à l'islam», c'est comme condamner un chirurgien pour

«coups et blessures volontaires». Même sentiment d'indignation au sein de la société civile. Des ONG ont dénoncé le verdict contre l'islamologue et appelé au respect des libertés de pensée et d'opinion, garanties par la Constitution. La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH) parle en effet, d'une « dérive de trop » et qualifie de « scandaleux » le procès. Tout en exprimant « sa pleine solidarité » avec l'islamologue, la LADDH a réitéré « sa demande de respect des libertés de recherche académique, d'expression et d'opinion » et rappelle au gouvernement «le respect de ses obligations contenues dans les conventions internationales ratifiées par l'Algérie dont le pacte international des droits civils et politiques».

L'association RAJ (Rassemblement-action-jeunesse), s'est jointe à la colère généralisée après cette condamnation, dénonçant « une lourde condamnation » qui «porte atteinte à la liberté d'opinion, de conscience et de recherche académique».

Enfin, Amnesty international a regretté «une régression effrayante pour la liberté d'expression en Algérie». «Punir quelqu'un pour son analyse des doctrines religieuses est une violation flagrante des droits à la liberté d'expression et à la liberté de religion», a déclaré Amna Guelali, directrice adjointe pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International, appelant à «l'annulation immédiate» du verdict.

A.Moussi

L'UCP ET LE PST DANS LE VISEUR DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Sale temps pour les partis du boycott

Après le Rassemblement pour la culture et la démocratie, interdit de tenir son conseil national et une tentative de «redressement» du PT, le PST (Parti socialiste des travailleurs) et l'UCP (Union pour le changement et le progrès) sont en ligne de mire de l'administration du ministère de l'intérieur.

Motif officiel : mise en conformité statutaire à la loi sur les partis politiques. Jeudi, le ministère de l'Intérieur a annoncé, dans un communiqué, avoir engagé des procédures judiciaires contre l'UCP de Me Zoubida Assoul contre le parti Union pour le Changement et le Progrès (UCP) car « n'ayant pas donné suite à la mise en demeure qui lui a été adressée concernant la conformité de son statut juridique ». Les services du ministère de l'Intérieur ont relevé «la situation illégale du parti UCP dont les activités ne sont pas conformes à la législation en vigueur, notamment la loi organique 12-04 relative aux partis politiques», outre «la poursuite par Mme. Zoubida Assoul de l'exercice d'activités en tant que présidente de l'UCP, en dépit de la cessation de son statut juridique, conformément aux dispositions des statuts du parti, ainsi que les agissements de la personne en question qui sont contraires aux dispositions juridiques encadrant l'action politique», a précisé le communiqué. Le ministère a engagé les procédures stipulées par la loi devant les juridictions compétentes», souligne la même source, rappelant la concernée (Zoubida Assoul) à «l'impératif d'assumer l'entière responsabilité des retombées de la situation illégale actuelle et de ces agissements». Le 11 avril dernier, l'UCP publiait, sur sa page facebook, un communiqué de presse à travers lequel il informait de la tenue, la veille (10 avril), en son siège à El Biar, de son «congrès ordinaire

re» et de l'adoption de son bilan moral et financier ainsi que de la composante de la nouvelle direction politique du parti. Le PST, autre parti dans l'œil du cyclone, partage avec l'UCP l'option du boycott des élections du 12 juin prochain. Dans une déclaration rendue publique ce week-end, le PST informe avoir été saisi le 11 avril passé par le ministère de l'Intérieur, à l'effet de se conformer avec la législation en vigueur relative aux partis politiques. Il s'agissait, selon ce parti, « plus particulièrement » de « communiquer au ministère la liste renouvelée des membres de nos instances nationales, et ce dans un délai de seulement quinze jours ». Les procédures ont été engagées, d'après le PST, dès le 13 avril, « mais, cela s'est avéré particulièrement ardu. En effet, à la réception du ministère de l'intérieur, on nous a communiqué seulement un numéro de téléphone fixe par le biais exclusif duquel on devait prendre rendez-vous. Mais, nos multiples appels du mardi 13 avril au jeudi 15 avril sont restés (...). Cependant, on a pu déposer le mercredi 14 avril au niveau du bureau d'ordre (du ministère), mais sans le moindre accusé de réception, une demande d'audience au sous-directeur chargé des partis politiques. Enfin, le dimanche 18 avril, ce dernier nous a contacté aimablement par téléphone et nous l'avons informé de notre intention de tenir dans les délais impartis un congrès extraordinaire dans notre siège national pour renouveler nos instances conformément à nos statuts et qu'une réponse officielle écrite de notre part leur sera transmise sans délai. Mais, en dépit de la notification de notre réponse par le biais de l'huissier de justice le 21 avril, et dans laquelle nous informions M. le Secrétaire Général du ministère de la tenue de notre congrès extraordinaire ce

samedi 24 avril au niveau de notre siège national, le bureau d'ordre du ministère a refusé de recevoir notre courrier et l'huissier de justice a dû recourir à son envoi par lettre recommandée. Au-delà de l'aspect juridique et réglementaire, note le PST, la démarche du ministère de l'intérieur, « ne semble pas tenir compte du contexte de pandémie du Covid-19 (...) dont l'impact réduit évidemment nos activités organiques ». Mais, c'est au niveau du «contexte politique, marqué notamment par la préparation des législatives du 12 juin prochain, qu'on pourrait trouver les explications à cette campagne de pressions sur les partis politiques et les forces sociales qui ont appelé à ne pas participer à ces élections et qui proposent, à l'instar de notre parti, une transition démocratique et l'élection d'une assemblée constituante souveraine». Pour le PST, ces « pressions juridiques et administratives constituent une escalade dans l'autoritarisme et les atteintes aux libertés démocratiques ». Ceci s'ajoutant au fait que les lois régissant les partis politiques constituent, en soi, une « entrave au libre exercice des libertés et des droits démocratiques, notamment la liberté d'organisation en partis politiques ou en association qui devrait obéir à un régime déclaratif ». « C'est aux seuls citoyens et citoyennes adhérents d'un parti ou d'une association de décider des aspects organisationnels et non pas à l'administration qui par le biais de ses injonctions porte atteinte en réalité aux principes constitutionnels relatifs aux libertés et aux droits des citoyens ». Enfin, le PST informe de la tenue, aujourd'hui, de son congrès « extraordinaire » en son siège national, boulevard Zirout Youcef, Alger.

M. Az

DJERAD SERMONNE SON MINISTRE DE LA SANTÉ SUR LE RETARD ENREGISTRÉ DANS L'ACHEMINEMENT DU VACCIN

La troisième vague est-elle déjà là ?

Sommes-nous déjà en présence d'une troisième vague du Covid-19 ? Déjà les hôpitaux commencent à être saturés comme aux premiers jours de la pandémie. Les malades atteints du Covid-19 affluent en grand nombre ces derniers jours. La wilaya de Blida, d'où est parti le virus a enregistré le plus grand taux de contaminés.

Le Premier ministre a demandé au ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, mercredi dernier, lors de la réunion du Conseil du gouvernement, de veiller à «résorber les retards constatés dans les livraisons des vaccins anti-Covid-19 déjà commandés et ce, conformément aux engagements contractuels des fournisseurs». C'est un aveu cinglant que vient de proférer le Premier ministre à son ministre de la Santé. Le fiasco de la campagne de vaccinations est ainsi dénoncé à demi-mot par Djerad qui presse son ministre d'accélérer le mouvement. Jusqu'à présent, quelque 30 000 personnes ont été vaccinées. Lancée en janvier dernier, la campagne de vaccination, n'a pas atteint le 1% de la population, ce qui est peu par rapport à de nombreux pays voisins. Alors que le monde entier s'attend à la fin des restrictions avec la généralisation des vaccins, l'Algérie pourrait être l'un des derniers pays à retrouver une vie normale. En effet, le retard pris dans la campagne de vaccination risque de retarder un retour à la normale dans le pays. Si les autorités ont fixé comme objectif de vacciner environ 20 millions d'Algériens, sur le terrain ce chiffre est hors d'atteinte pour le moment. «Il faut un quinquennat pour vacciner 20 millions d'Algériens», résume le Dr Lyès Merabet, président du Syndicat national des praticiens de la santé publique, dans un entretien à un quotidien. Le retard de la campagne de vaccination est qualifié de «problématique» par le Dr Berkani Bekkat, membre du Comité scientifique de suivi du Covid en Algérie. En plus de l'énorme retard enregistré dans le registre de la vaccination, l'Algérie a enregistré ces dernières semaines une progression assez constante des cas de contamination aux variants du coronavirus. «Le nombre total de cas confirmés de variants à ce jour, s'élève ainsi à 78 cas pour le britannique et 129 cas pour le nigérian», annonçait l'institut Pasteur d'Algérie dans son dernier communiqué publié le 14 avril.



LE CRI D'ALARME DU PR DJENOUHAT

Si les pouvoirs publics se targuent d'avoir maîtrisé la situation sanitaire en fermant les frontières dès le début de la crise sanitaire, ce qui expliquerait, selon eux, la stabilité de l'évolution de la situation épidémiologique dans le pays, des doutes subsistent sur les chiffres fournis par les autorités sanitaires en Algérie. Pour être certains que les cas annoncés reflètent une certaine réalité du terrain, il faudrait que le comité de suivi annonce le nombre de tests effectués. Or, depuis le début de la crise sanitaire, ce comité n'a jamais annoncé le nombre de tests effectués ce qui remet en

question la crédibilité des chiffres annoncés quotidiennement. D'où le cri de détresse lancé hier par le professeur Kamel Djenouhat, président de la Société algérienne d'immunologie (SAI) sur les ondes de Radio Sétif. «La situation épidémiologique en Algérie est préoccupante», alerte-t-il. Le Pr Djenouhat estime que «le relâchement et le non-respect des mesures de prévention risquent d'engendrer une hausse fulgurante du nombre de cas de contamination dans les jours à venir». Selon lui, l'introduction des variants britannique et nigérian en Algérie, dont la vitesse de propagation est plus rapide, «peut ébranler la stabilité sanitaire» qu'a connue le pays durant les mois

précédents. Enumérant les wilayas affectées par ces variants, à savoir Tébessa, El-Oued et Ouargla, le Pr Djenouhat appelle les citoyens à veiller à l'observation stricte des mesures de prévention tout en rappelant que le variant nigérian «est plus mortel que les autres souches du Covid-19. Il a souligné que «nous ne sommes qu'au début d'une nouvelle hausse des cas de contamination et nous devons éviter une troisième vague en respectant les mesures préventives contre la propagation» prévient-il. Enfin, il a fait savoir qu'une étude a été engagée dont les résultats seront connus dans les prochains jours.

Mahmoud Tadjer

AGRESSION SUR LES RÉSEAUX AEP

Des mesures coercitives envisagées

Le ministre des Ressources en eau, Mustapha Kamel Mihoubi, a souligné, jeudi à Tébessa, la «nécessité d'intensifier le contrôle pour lutter contre les branchements illicites et les agressions sur les réseaux d'alimentation en eau potable en recourant à des mesures coercitives à l'encontre des contrevenants». Lors de l'inspection de la station d'épuration des eaux usées de la commune de Tébessa, dans le cadre de sa visite de travail dans la wilaya, le ministre a indiqué que les agressions sur les réseaux de distribution d'eau par des branchements illicites réduisent les quantités d'eau potable desservies aux habitants et provoquent une perturbation de la distribution. Le ministre a donné des instructions, dans ce contexte, aux responsables du secteur des ressources en eau pour «coordonner avec les autorités locales et réactiver le rôle de la police de l'eau afin de surveiller les réseaux, recenser les atteintes et recourir à des mesures coercitives ainsi qu'aux instances judiciaires pour mettre fin à ces pratiques illicites qui affectent d'une manière négative le service public».

TOUT EN OBSERVANT UNE GRÈVE DEPUIS UNE SEMAINE

Les contrôleurs de commerce à la tâche

La majorité des agents de contrôle et de la répression des fraudes sont sur le terrain et assurent normalement leur travail, a affirmé, jeudi dernier, le ministre du Commerce, Kamel Rezig, assurant que la protection du consommateur constitue une ligne rouge pour son département. «La plus grande partie des contrôleurs exerce sa mission de contrôle, aux côtés des services de sécurité au niveau des différents espaces commerciaux, notamment pour veiller à ce que les prix n'augmentent pas durant ce mois sacré», a affirmé le ministre lors d'une visite au souk Errahma de la place des Martyrs à Alger. Le ministre répondait à une question de l'APS à propos de

l'impact d'une grève annoncée des agents de contrôle relevant de son département, sur l'efficacité des opérations de contrôle commercial. Il a précisé dans ce sens que «la majorité des contrôleurs sont sur le terrain et veillent sur le pouvoir d'achat du citoyen», ajoutant que les services concernés ont réalisé «des milliers d'opérations» de contrôles durant la dernière quinzaine et ont saisi des quantités considérables de produits alimentaires destinés à la spéculation. Il a souligné que toutes les opérations de saisies enregistrées sont régulièrement publiées par le ministère.

Le Syndicat national des fonctionnaires du Commerce a annoncé jeudi der-

nier sur sa page Facebook, une grève illimitée à partir de dimanche prochain, jusqu'à la satisfaction effective sur le terrain des revendications des agents de contrôle.

La révision de la loi fondamentale et du système d'indemnisation, l'activation de la prime de promotion automatique et la perception de la prime du Covid-19 figurent parmi les principales revendications du syndicat. A l'appel du syndicat, des contrôleurs du commerce ont observé une grève de 8 jours qui s'est terminée mercredi dernier par un sit-in devant le siège du ministère «sans que la tutelle ne réponde aux revendications» des grévistes, selon le post du syndicat.

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Près de 4 370 migrants sont rentrés chez eux

Depuis le début de l'année, près de 4 370 migrants africains ont été acheminés jusqu'à la frontière du Niger, en plein désert, dans un endroit appelé «point zéro» selon Médecins sans frontières (MSF) dans un rapport publié le 21 avril en cours. Les autorités nigériennes prennent

alors le relais et les envoient ensuite à leur pays d'origine. Lorsqu'ils parviennent à atteindre la frontière nigérienne, les migrants sont pris en charge par l'Organisation internationale des migrations (OIM) qui dispose de plusieurs centres dans le pays. Certains décident de rentrer

chez eux, d'autres en revanche tentent de retourner en Algérie, ou essayent de rejoindre l'Europe via les côtes marocaines ou libyennes. Sur l'ensemble de l'année 2020, plus de 23 000 migrants ont traversé le désert, selon les chiffres de MSF.

TRAVAUX PUBLICS

Près de 38 000 ralentisseurs hors normes installés

Le ministre des Travaux publics et des Transports, Kamel Nasri, a fait état, jeudi dernier, de 50 000 ralentisseurs installés au niveau national dont près de 38 000 ne répondant pas aux normes techniques et légales. Nasri a fait savoir que certaines routes connaissent une prolifération anarchique des ralentisseurs. «Certains ralentisseurs sont installés par des citoyens, après la survenue d'accidents dans leurs régions, provoquant ainsi des embouteillages et des accidents, outre les dommages subis par les véhicules» a-t-il ajouté. La plupart des ralentisseurs hors normes sont implantés sur les chemins de wilaya, communaux et urbains, faisant état de plus de 14.000 ralentisseurs traités et près de 1000 autres réhabilités. Concernant la route reliant Tizi Ouzou à l'autoroute Est-Ouest, Nasri a indiqué que ce projet dont le taux d'avancement est de 54% avait fait face à plusieurs obstacles qui lui ont fait accuser un retard et empêché sa réception dans les délais contractuels. Parmi les difficultés rencontrées, il a cité l'opposition des citoyens à plusieurs points du tracé de cette route, une question qui n'est toujours pas réglée. Mettant en avant l'importance de la réalisation de cette route à même de fluidifier le trafic routier et de faciliter le déplacement des citoyens des régions Est et Centre, le ministre a dit que cette route permettra de désengorger la RN 25 qui souffre d'un trafic routier dense. Une enveloppe de 5 milliards de dinars a été affectée à ce projet dont la réception est prévue l'année en cours, a-t-il assuré, ajoutant que «d'autres enveloppes financières seront débloquées en cas de besoin».

CRÉATION DE MICRO-ENTREPRISES D'INFLUENCEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**L'Anade apporte son aide**

L'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade) a indiqué, jeudi dernier dans un communiqué, qu'elle compte soutenir et accompagner les jeunes désirant créer leurs propres entreprises d'influenceurs sur les réseaux sociaux. Cette mesure qui vise à encourager la création d'activités, notamment celles liées aux nouvelles idées de l'ère actuelle, intervient suite à l'annonce par le ministère du Commerce de la création d'une nouvelle nomenclature des activités du registre du commerce sous le libellé «influenceur sur les réseaux sociaux», ajoute le communiqué. Selon le portail électronique du Centre national du registre du commerce (CNRC), il s'agit d'une activité à travers laquelle, une personne exprime son opinion ou donne des conseils (par écrit ou audio-visuel) avec son propre style dans un domaine donné. L'Anade accueille les jeunes désirant investir ce domaine, à travers toutes ses agences de wilaya pour les accompagner et réaliser leurs projets.

POUR ACCÉDER AU GRADE DE L'ENSEIGNEMENT DU CYCLE PRIMAIRE**Retour au concours de recrutement sur titre**

Le ministre de l'Education nationale, Mohamed Oudjaout, a révélé jeudi dernier lors d'une séance plénière du Conseil de la nation, le retour au concours de recrutement sur titre, pour l'accès aux différents grades de l'enseignement, notamment pour le cycle primaire.

«**N**ous veillerons à la consécration des principes de mérite, de transparence et d'intégrité dans l'organisation de ces concours et ce, en recourant à un système informatique dont l'élaboration et la mise au point sont assurées actuellement par le ministère, tout en prenant en considération les textes juridiques régissant ces concours» a assuré Oudjaout, expliquant que cette décision intervenait suite à la suspension de l'application de l'autorisation exceptionnelle relative à l'exploitation des listes de réserve des deux concours organisés en 2017 et 2018, à la date du 31 décembre 2020, fera savoir le ministre, en substance. «Nous avons décidé de revenir aux procédures prévues par la Loi en matière de pourvoi des postes budgétaires vacants, d'autant que le concours de recrutement sur titre pour l'accès aux grades de l'enseignement, notamment enseignant dans l'école primaire, sera adopté», a affirmé le ministre qui répondait à une question d'un membre du Conseil de la nation. Selon le ministre, ces textes devront consacrer le principe d'égalité dans l'accès aux postes de la Fonction publique, assurer la valorisation de l'expérience des enseignants contractuels et désigner ces derniers en qualité de fonctionnaires et ce, dans la limite des postes vacants qui seront annoncés. La prise de cette décision intervient, poursuit le ministre, suite «à la suspension de l'application de l'autorisation exceptionnelle relative à l'exploitation des listes de réserve des deux concours organisés en 2017 et 2018, à la date du 31 décembre 2020». Ceci a permis, ajoute le ministre, de «recruter un nombre important de candidats figurant sur ces listes de réserve». Concernant le recrutement des diplômés des écoles supérieures d'ensei-



gnements, Oudjaout a fait savoir que son département a recruté, au titre de l'année scolaire 2020-2021, des diplômés de ces écoles de la promotion 2020, en ce sens qu'ils sont prioritaires. Le ministre a souligné, à l'occasion, les démarches entreprises par l'Etat visant à résoudre la question du surplus enregistré en termes de diplômés des écoles supérieures dont le nombre «dépassé les 3 000, notamment dans les cycles moyen et secondaire». Enfin, le ministre a mis en avant le souci de son département à «garantir l'accès», tout en s'acquittant de ses missions, ajoutant que «le recrutement a pour but d'atteindre les objectifs conformément aux textes de loi sans exclusif». L'Algérie a enregistré ces deux dernières années un taux de déperdition scolaire de 2 % dans le cycle d'enseignement moyen et 0,11 % dans le cycle primaire durant les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 a encore annoncé le

ministre qui a expliqué que les études dont dispose son département faisaient ressortir plusieurs causes, notamment «le mariage précoce des filles, la séparation des parents ou pour cause de maladies chroniques». En vue de réduire les taux de déperdition scolaire des enfants de moins de 16 ans, Oudjaout a souligné «la nécessité d'adopter une approche sociale impliquant tous les intervenants pour contenir ce phénomène», expliquant que «le ministère envisage de prendre une série de mesures dont la révision des modalités d'évaluation pédagogique et des examens de rattrapage». Par ailleurs, le ministre a fait état d'un taux de scolarisation de 98,7% des enfants en première année du cycle primaire durant l'année scolaire 2019-2020, tandis que le taux de scolarisation chez les enfants de 6 à 15 ans a atteint 97,36 % au cours de la même année scolaire. **APS / R. N.**

DEMANDE D'ACTE D'URBANISME**Développement d'une application pour le dépôt en ligne**

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Tarek Belaribi, a indiqué jeudi dernier que son département ministériel avait développé une application pour le dépôt en ligne des demandes d'acte d'urbanisme, précisant qu'elle était en cours d'adoption par tous les secteurs concernés. Lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, le ministre a précisé que cette application permettra au concerné de déposer sa demande d'acte d'urbanisme via le site électronique activé au niveau du ministère de l'Habitat et du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire. Une fois déposé en ligne, le dossier est automatiquement transmis aux différents intervenants du guichet unique qui peuvent le consulter en ligne, ce qui permettra de raccourcir les délais de transmission des dossiers fixés à huit jours, a précisé le ministre. Lors de la séance d'instruction de la demande programmée, les intervenants du guichet unique se prononcent immédiatement en ligne. Si la demande est acceptée, le demandeur en est informé par courriel. Il est alors tenu de s'acquitter de la taxe relative au permis de construire via le lien de e-paiement, après quoi il peut prendre rendez-



vous pour se rendre à l'APC afin de récupérer la décision relative au permis de construire, a expliqué Belaribi. Le ministre a rappelé les facilités administratives introduites par son département ministériel, dont la réduction du nombre des documents requis et des délais de traitement du dossier et ce à travers la création des guichets uniques. Le ministre a précisé que la durée de remise du certificat d'urbanisme est fixée, à compter de la date du dépôt du dossier, à 15 jours et à un mois pour les permis de lotir et les permis de démolir. Pour les permis de morcellement, leur durée est fixée de deux à trois mois. Les permis de construire sont délivrés durant

les 20 jours qui suivent la date du dépôt de la demande si approuvée. Belaribi a fait savoir qu'il sera procédé à une large distribution des logements après le mois de ramadhan au niveau des grands pôles urbanistiques de plusieurs wilayas du pays telles que Alger et Sétif, ainsi que le pôle urbain de Béjaïa où tous les problèmes rencontrés ont été réglés, ce qui a permis la préparation de pas moins de 5 000 unités. Le ministre a évoqué le dossier entrant dans le programme du gouvernement, à savoir la numérisation du permis de construire, dont le projet sera présenté aux autres secteurs pour adoption et partant, mettre fin à la bureaucratie.

TRANSPORTS, ÉNERGIE ET MINES, INDUSTRIES PHARMACEUTIQUE ET MILITAIRE

Les activités soumises à la règle 51/49 fixées

Après plusieurs années durant lesquelles il est stipulé que tout investisseur étranger ne peut, en aucun cas, disposer de plus de 49% d'actions d'une entreprise de droit algérien, les gouvernements successifs ont promis de revoir cette disposition critiquée aussi de l'intérieur et de l'extérieur.

Comme solution médiane, il a été proposé de garder applicable cette loi qu'à quelques secteurs ou activités jugées stratégiques. C'est, en fait, dans ce sens qu'un décret exécutif fixant la liste des activités revêtant un caractère stratégique a été publié au Journal officiel n° 30. Ces activités sont réparties sur les secteurs de l'énergie et des mines, de l'industrie pharmaceutique et du transport ainsi que les industries militaires. Les activités relevant de ces secteurs sont soumises à la règle 51/49.

«En application des dispositions de l'article 50, modifiées, de la loi n° 20-07 du 4 juin 2020 sus-visée, le présent décret a pour objet de fixer la liste des activités revêtant un caractère stratégique relevant des secteurs de l'énergie et des mines, de l'industrie pharmaceutique et du transport, assujetties à une participation d'actionnariat national résidant à hauteur de 51 %», peut-on lire dans le texte du décret signé par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad. «Revêtant un caractère stratégique et demeurant assujetties à une participation d'actionnariat national résidant à hauteur de 51%, les industries militaires initiées par ou en relation avec les établissements publics à caractère industriel et commercial relevant du secteur économique du ministère de la Défense nationale», précise le même décret. Dans le détail, sont considérées comme stratégiques 8 activités dans l'industrie pharmaceutique, 17 activités dans le secteur de l'énergie et des mines ainsi que 19 activités dans le secteur des transports et



liées au ferroviaire, l'aérien et le maritime. Les activités liées à l'industrie pharmaceutique sont la fabrication de produits pharmaceutiques, fabrication de dispositifs médicaux, commerce de gros de produits pharmaceutiques, distribution en gros de dispositifs médicaux, société de recherche contractuelle (CRO), établissement pharmaceutique d'exploitation des décisions d'enregistrement de produits pharmaceutiques, établissement pharmaceutique d'exploitation des décisions d'homologation de dispositifs médicaux, société de promotion et d'information médicale et scientifique sur les produits pharmaceutiques.

Les activités liées au secteur de l'énergie et des mines sont l'extraction d'hydrocarbures liquides et gazeux, transport d'hydrocarbures liquides et condensat par canalisation, extraction et préparation de minerai de fer, extraction et préparation de bauxite, extraction et préparation de minerais de métaux communs non ferreux, extraction et préparation de minerais pour ferro-alliages, extraction et préparation de minerais de métaux précieux, extraction et préparation de minerais métalliques divers, extraction et préparation de minerais d'uranium et de minerais radioactifs, extraction et préparation de pyrite, produc-

tion de soufre, extraction et préparation de produits minéraux divers, extraction de houille, exploitation de carrières de pierres de taille pour la construction et l'industrie, extraction et préparation de produits de carrière divers non destinés aux matériaux de construction, extraction et préparation de sel de potasse, extraction et préparation de sels y compris marais salants, extraction et préparation de phosphate.

PRÉLUDE POUR L'OUVERTURE DU CIEL ET DE LA MER

Jusqu'à présent exclus de tout investissement, même en association, dans le domaine des transports, notamment aérien et maritime, le dernier numéro du JO laisse entendre que ce domaine réservé aux seuls Algériens résidents pourrait être ouvert, dans l'avenir, aux IDE, et ce évidemment dans le cadre du 51/49. Plus précisément, il s'agit du transport ferroviaire de voyageurs, transport ferroviaire de marchandises, transport aérien de personnes, transport aérien de marchandises, service aérien de transport, service aérien pour l'agriculture, transport maritime de voyageurs, transport maritime de marchandises, cabotage maritime, transport maritime urbain, manutention, gestion d'infrastructures de transport terrestre, entreprise de services portuaires, services aéroportuaires, consignataire de navire, consignataire de la cargaison, courtier maritime, exploitation d'un service d'aviation légère, affrètement et frètement aérien.

Hafid Mesbah

DURANT LES DIX PREMIERS MOIS DE 2020

1,1 milliard USD d'exportations agricoles

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hamdani, a affirmé que les exportations nationales en matière de produits agricoles durant les dix premiers mois de 2020 s'élevaient à 1,1 milliard de dollars. A une question d'un membre du Conseil de la Nation sur la facilitation de l'exportation du produit agricole au profit des opérateurs économiques et l'ouverture de l'espace aérien aux privés en vue de l'exportation, Hamdani a affirmé que son secteur «a enregistré un excédent ayant permis d'exporter d'importantes quantités de produits agricoles à plusieurs pays européens, africains et arabes», précisant que le montant

global des exportations durant les dix premiers mois de l'année précédente a atteint 1,1 md USD. Evoquant les produits exportés vers l'étranger, le ministre a cité, entre autres, plus de 53 000 tonnes de fruits et de dates et 6 955 tonnes de légumes, soulignant que le programme adopté par le secteur 2020-2024 vise le développement de la production agricole, toutes filières confondues, afin de satisfaire les besoins du marché, d'une part, et de promouvoir l'exportation d'une autre part dans l'objectif de contribuer à la diversification de l'économie nationale et de générer des revenus en devises.

Par ailleurs, Hamdani a salué les dispositions prises pour la faci-

lité de l'exportation et l'aplanissement des obstacles bureaucratiques tout en consacrant la décentralisation. Parmi ces mesures décidées, le contrôle des produits agricoles destinés à l'exportation, la réduction des délais de traitement des dossiers relatifs aux produits agricoles périssables par les instances de contrôle sanitaires au niveau national et la création de plateformes logistiques en sus de la valorisation et la labellisation des produits agricoles. A ce propos, il a fait état de la labellisation, jusqu'à présent de 4 produits agricoles outre 140 autres produits à labelliser éventuellement.

R. E.



JUGEANT SES DÉPENSES ÉLEVÉES

Sonatrach veut réduire les coûts de production

Le président-directeur général du groupe Sonatrach, Toufik Hakkar a affirmé la nécessité de rationaliser les dépenses au niveau des différentes infrastructures relevant du groupe, en sus de réduire les coûts de production, a indiqué le groupe. Ces instructions ont été données lors d'une visite de travail et d'inspection de plusieurs projets industriels relevant des Directions régionales de Hassi Messaoud et Haoud el Hamra, effectuée mercredi dernier par le

P-DG du groupe accompagné d'une délégation de cadres dirigeants de Sonatrach, selon un document publié sur la page Face-

book officiel du groupe. Hakkar et la délégation qui l'accompagne ont entamé cette visite par l'inspection du complexe industriel Naïli Abdelhalim, où ils se sont enquis de l'état d'avancement des travaux au niveau de la station de pompage et d'injection du gaz dans la zone Nord, avant de se rendre au site abritant le projet de réalisation d'une quatrième unité de production de gaz de pétrole liquéfié (GPL) et de condensats pour s'enquérir du déroulement des travaux de ce projet qui permettra à l'avenir de traiter les gaz saturés provenant des gisements alentours de Hassi

Messaoud. La visite s'est poursuivie par l'inspection du complexe de séparation et de compression du gaz dans le nord de Hassi Messaoud, dont les travaux de réalisation ont été achevés et actuellement en phase test. Hakkar a visité, en outre, la Direction régionale de Haoud el Hamra relevant de l'activité de transport par canalisations où il s'est enquis du fonctionnement de cette direction et écouté les préoccupations de ses cadres et travailleurs. Cette visite a été une occasion pour Hakkar de rappeler «l'importance de l'élément humain pour faire aboutir la stratégie de

l'entreprise et souligner l'impératif de prendre soin des unités de production et d'assurer leur maintenance». Il a également préconisé une rationalisation des dépenses, en veillant à réduire les coûts de production, à moderniser les modes de gestion et à s'adapter aux défis du marché mondial de l'énergie». La dernière étape de cette visite était la station de pompage «OB1» où le

P-DG du groupe et la délégation qui l'accompagne ont inspecté la salle d'opération pour s'enquérir des conditions de travail des ingénieurs et des techniciens, conclut la même source.

R. E.

INVESTISSEMENT INDUSTRIEL À SÉTIF

Remise de 34 permis de construire

Pas moins de 34 permis de construire ont été remis jeudi au siège de la wilaya de Sétif au profit de plusieurs investisseurs industriels activant sur le territoire de la wilaya pour la concrétisation de leurs projets.

Présidant l'opération en présence des autorités locales et d'opérateurs, le wali de Sétif, Kamel Abla, a affirmé que celle-ci est "importante" au regard du rôle vital de l'investissement dans le processus de développement dans le cadre des orientations de l'état visant le décollage économique qui nécessite un climat favorable, la facilitation des procédures administratives, l'accompagnement des opérateurs par une politique incitative d'encouragement des investissements hors hydrocarbures, l'extension du tissu industriel, la multiplication des sources de richesses et la génération de nouveaux emplois.

Qualifiant l'investissement de "maillon nécessaire" pour le développement local, le même responsable a considéré que les autorités locales accordent une grande importance à l'accompagnement des investisseurs dans cette wilaya qui constitue "un pôle industriel et commercial par excellence".

M. Abla a également fait état de la création d'une cellule chargée de l'écoute des préoccupations des investisseurs, leur étude, leur prise en charge ainsi que la réservation d'une jour-



née pour l'accueil des investisseurs et leur écoute en vue d'aplanir tous les écueils et favoriser la création d'un tissu industriel cohérent qui s'ajoute aux autres secteurs d'activités, dont l'agriculture, pour générer de la valeur

ajoutée. Le chef de l'exécutif a assuré également que les services de la wilaya ont pris en charge l'étude des dossiers d'investissement en vue de connaître les causes du retard et intervenir auprès des secteurs concernés pour les

traiter et permettre la concrétisation des projets. Dans le même contexte, le wali a indiqué, qu'à ce jour, plusieurs permis de construire ont été délivrés aux investisseurs remplissant les conditions légales, assurant que l'opération est se poursuit pour étudier tous les dossiers et lever les entraves restant, tout en garantissant opérateurs de se tenir à leurs côtés pour réaliser le bond économique souhaité. En marge de cette opération, Ali Mansouri, président de la Chambre du commerce et d'industrie El Hidhab, a affirmé à l'APS que cette initiative est de nature à consolider la dynamique que connaît la wilaya de Sétif et permettre dans une première phase de générer plus de 2.000 postes de travail direct. De son côté, Abdelbaki Boudiaf, gérant d'une entreprise privée et l'un des bénéficiaires des permis de construire, a salué l'initiative des autorités locales qui lui permettra d'entamer "dans les prochains jours" son projet de réalisation d'une usine de fabrication de moules métalliques, actuellement importés, et qui devra générer, dans une première phase, pas moins de 200 emplois directs.

R. R/APS

EL KHROUB (CONSTANTINE)

Une dizaine de parkings anarchiques éradiqués

Une dizaine de parkings anarchiques ont été éradiqués jeudi, au lieu-dit Les Quatre chemins, relevant de la commune d'El Khroub (Sud de Constantine), a-t-on appris du chef de daïra d'El Khroub, Hamid Khalfaoui. "L'opération est inscrite dans le cadre des mesures et directives des autorités publiques visant la réglementation et la lutte contre le stationnement illégal des véhicules à travers les sites urbains", a précisé à l'APS M. Khalfaoui. L'opération qui a consisté en la démolition des clôtures des parkings et de trois (3) locaux commerciaux illicites, fait partie des procédures ayant pour objectif de mettre fin au squat des biens de l'Etat, a-t-il ajouté, soulignant que cette initiative a été réalisée en collaboration des services de l'Assemblée populaire communale (APC) d'El Khroub, en présence des éléments de la Gendarmerie nationale. Des moyens humains et matériels ont été mobilisés par les services de la daïra et de la commune d'El Khroub pour assurer le bon déroulement de cette opération qui s'est déroulée dans des "conditions normales sans qu'aucun dépassement ne soit enregistré", a-t-on affirmé de même source. Par ailleurs, les services de l'APC d'El Khroub ont procédé également cette semaine à la démolition de deux (2) plateformes de constructions illicites et des serres installées sans autorisation sur un linéaire de 150 mètres à la cité Belahreche, non loin de la circonscription administrative Ali Mendjeli, a indiqué à l'APS le président de cette APC, Boubaker Bouras. La décision s'inscrit dans le cadre du programme global de lutte contre les constructions anarchiques et des mesures visant la préservation des terres agricoles, a ajouté M. Bouras, faisant savoir que des actions similaires sont "prévues les prochains jours".

DURANT LES 10 PREMIERS JOURS DE RAMADHAN

9 tonnes de pain rassis collectées à Alger



Quelque 9 tonnes de pain rassis ont été collectées depuis le début du mois de Ramadhan, a indiqué, jeudi à Alger, la Chargée de la communication à l'Etablissement de nettoyage de la wilaya d'Alger "Netcom", Yakoubi Nassima. Dans une déclaration à l'APS, Mme Yakoubi a indiqué que l'établissement a mobilisé, l'année en cours, des moyens matériels et humains notamment pour ramasser cette denrée alimentaire, à travers la mise en service de centres de tri sélectif au niveau de chaque daïra de la capitale. "Tous les jours, de très grandes quantités de pain rassis jetées anarchiquement sur les voies publiques et dans les ordures, sont ramassées, en dépit des campagnes de sensibilisation que mène l'Etablissement et les différents acteurs dans l'environnement, la société civile et autres », a déploré Mme Yakoubi dans une visite organisée au centre de tri sélectif dans la Daïra de Sidi M'hamed. Rappelant que les mesures de tri visent à éviter le jet de tonnes de pain dans les ordures, la responsable a appelé les citoyens à s'abstenir de tout achat excessif, notam-

ment le pain qui finit le plus souvent dans les ordures. Dans ce sillage, des campagnes de sensibilisation sont également lancées par les centres de tri concernés sur le terrain et sur les réseaux sociaux, en vue de lutter contre le gaspillage du pain. A rappeler que le ministère de l'Environnement avait mis l'accent, dans un communiqué à l'occasion de l'avènement du mois de Ramadhan, sur la nécessité d'adopter une consommation rationnelle du pain dont les restes doivent être déposés dans les lieux qui leur sont réservés pour pouvoir être récupérés. Le ministère avait également souligné la nécessité de ne pas céder à la consommation excessive de nourriture et de boissons afin de réduire le volume de déchets domestiques. Le ministère de l'Environnement avait rappelé que la production de la quantité des déchets augmente de 8% au mois de Ramadhan par rapport aux autres mois, au vu de l'augmentation des niveaux de consommation de tous les produits alimentaires, y compris le pain qui enregistre des taux de consommation.

CAMPAGNE MOISSON-BATTAGE À OUARGLA

Près de 100 000 quintaux de céréales attendus

Une récolte de près de 100.000 quintaux (qx) de céréales est attendue dans la wilaya d'Ouargla au terme de la campagne moisson-battage 2020/2021 devant débuter en mai prochain, a-t-on appris jeudi auprès de la Direction des services agricoles (DSA). Cette récolte sera réalisée sur une surface emblavée de 2.784 hectares répartis à travers les communes de N'goussa (1.020 ha), Hassi-Messaoud (986 ha), Hassi-Benabdallah (390 ha), Rouissat (158 ha), Ain El-Beida (121 ha), El-Hedjira (64 ha), Taibet (25 ha) et la wilaya de Tougourt (20 ha), avec un rendement prévisionnel de 35 qx/ha, a-t-on détaillé. La surface dédiée au blé dur est la plus importante (1.586 ha), suivie des superficies ensemencées en blé tendre (657 ha), l'orge (416 ha) et l'avoine (85 ha), en plus d'une superficie consacrée à la culture du triticale au niveau des communes de Hassi-Benabdallah et Ain El-Beida. Dans le but d'assurer la réussite de cette campagne, il est fait état de la mobilisation de 12 moissonneuses-batteuses, 50 camions, 20 tracteurs et 25 ramasseuses et botteuses, en plus de la désignation de quatre points d'ensilage à Ouargla, Sidi-Khouiled (2) et Tougourt. Au moins 77 céréaliculteurs d'Ouargla et de Tougourt s'appuient sur l'irrigation par aspersion de leurs céréales. Les deux wilayas comptent quelque 120 pivots d'irrigation, selon les données de la DSA.

ELLE AIMAIT TELLEMENT L'ALGÉRIE

Emouvantes obsèques de la moudjahida Annie Fiorio-Steiner

La moudjahida algérienne Annie Fiorio-Steiner, décédée dans la soirée de mercredi, a été inhumée, jeudi, dans le carré chrétien du cimetière d'El-Alia à Alger, lors d'émouvantes obsèques, en présence notamment de ses compagnons de lutte pour l'indépendance du pays, d'amis et d'officiels. C'est dans une atmosphère empreinte de recueillement que l'ambulance transportant le cercueil de la vaillante militante de la cause nationale a fait son entrée au cimetière, autour de 14 h, enveloppé de l'emblème national. Un moment fort en émotions qui fit pousser de vibrants you-yous aux amies et camarades de lutte de la défunte, qui s'est éteinte à l'âge de 93 ans.

L'ALGÉRIE : SON PAYS DE CŒUR

Une longévité passée, dans sa majorité, "dans son pays de cœur et d'adoption et qu'elle consacra au service de celui-ci", se sont accordés à souligner à l'APS plusieurs présents à l'enterrement, mettant en avant "l'abnégation et le sacrifice" de la disparue pour l'Algérie. Cette dernière ayant, "suprême sacrifice, renoncé à sa propre famille, ses deux filles et son époux, ainsi qu'à sa nationalité d'origine (française) pour se consacrer corps et âme à l'idéal de souveraineté du peuple algérien", ont-ils relevé. "C'est ma sœur", dira, fort émue, la moudjahida Louissette Ighilahriz, qui, en dépit de son âge avancé, a tenu à être présente pour témoigner de "la douleur de l'arrachement à ses filles que les forces de police coloniale ont fait subir à la défunte, en sus des supplices infligés en prison, sans que cela n'entame sa détermination à aller au bout de l'idéal auquel elle a cru".

Tahar L'hocine, moudjahid de la Zone autonome d'Alger puis de la Wilaya IV, se



souvent ainsi de la défunte: "J'ai connu Annie en 1956 lorsqu'elle militait aux côtés de Hassiba Ben Bouali, Daniel Timsit et tant d'autres. Je me souviens encore de son arrestation, le 15 octobre de la même année.

ELLE A ÉTÉ UNE BRAVE FEMME REFUSANT LES FEUX DE LA RAMPE

«Annie Steiner a fait partie de ces Français d'origine ayant refusé de cautionner l'oppression du peuple algérien et cru en le droit de ce dernier à son indépendance, allant jusqu'à renier son appartenance à la France coloniale, en dépit du choix qui s'est offert à elle d'obtenir les deux nationalités, française et algérienne. Ce pourquoi, les Européens ayant épousé la cause algérienne ont été torturés plus cruellement que les Algériens, car considérés comme des traîtres", témoigne la moudjahida de la



Fédération FLN de France, Salima Bouaziz. Et de soutenir que dans le quartier où elle habitait jusqu'à sa mort, Ferhat Bousâad (ex-Meissonier), Annie Steiner était "connue de tous, mais vivait très modestement et ne claironnait pas qu'elle avait fait la guerre et a été emprisonnée".

Ancienne enseignante et formatrice, Fadéla Sahraoui a connu la disparue en 1955, sur les bancs de l'université. Elle tient à relever que "c'est grâce à Annie Steiner qu'elle s'est initiée au militantisme pour la cause féminine et pour l'indépendance du pays.

"Elle m'a ouvert les yeux sur la réalité de ma condition de femme et je lui dois mon éducation politique et militante", se rappelle-t-elle, évoquant son enrôlement au sein de l'Union générale des Etudiants musulmans algériens (UGEMA) puis de la Fédération FLN de France. "L'Algérie vient de perdre une des figures les plus prestigieuses de la Révolution, une vraie

combattante et une pure algérienne. Une dame qu'on ne peut oublier car ayant été très engagée et d'une grande détermination, y compris après l'indépendance. Elle était constamment présente dans des rencontres et des événements pour le bien de l'Algérie", dira, pour sa part, l'ancien ministre, Kamel Bouchama. Et d'émettre le souhait que "les pouvoirs publics lui rendent hommage à la hauteur de son sacrifice, en baptisant de son nom un monument ou autre édifice, afin que celui-ci demeure pérenne".

ELLE EST NÉE EN 1928 À HADJOUT

De son côté, le représentant des éditions "Rafa", Bouzid Rachid, se souvient avoir connu la défunte lorsqu'elle fréquentait l'ancienne librairie "Mille-feuilles" à Alger, et c'est "sous son impulsion" qu'il s'est lancé dans le monde de l'édition, afin, lui disait-elle, "d'écrire l'histoire de la Révolution algérienne".

Née en 1928 à Hadjout (ex-Marengo), Annie Fiorio-Steiner est issue d'une famille de Pieds-noirs depuis trois générations. En tant qu'Algérienne de souche européenne, elle a pu poursuivre des études à l'université. Diplômée en 1949, elle travaille dans les centres sociaux algériens, créés par Germaine Tillion avec pour mission de soigner et d'alphabétiser la population. C'est là où elle se rend compte de "l'oppression et de l'injustice du colonialisme français envers le peuple algérien", selon ses propos.

Elle fera le choix d'épouser la cause de ce dernier, ce qui lui vaudra de se voir privée par son mari, dont elle divorcera, de ses deux filles. Arrêtée en 1956 pour "activités subversives", elle sera condamnée à six reprises et incarcérée, et subira, en prison, les pires sévices psychologiques et physiques de la part de l'administration coloniale.

RÉCENTE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE À JIJEL

Une mission d'experts y est dépêchée pour l'authentifier

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a ordonné l'envoi d'une mission d'experts du Centre national de recherche en archéologie (CNRA) et de l'École nationale de conservation et de restauration des biens culturels (ENCRBC) afin d'authentifier la mosaïque découverte récemment dans la ville de Jijel, durant des travaux de terrassement, indiqué un communiqué du ministère. Elle a instruit, en outre, «la suspension des travaux» en cours au niveau du site, au centre ville de Jijel, Par ailleurs, le ministère de la Culture et des Arts a démenti «une quelconque description ou expertise» concernant cette découverte ainsi qu'un «abandon» par ses services, précisant que l'époque, les caractéristiques et l'importance de cette mosaïque seront dévoilées dès la fin des travaux à mener par les équipes spécialisées.

LA MOSAÏQUE DÉCOUVERTE A SUBI UNE DESTRUCTION QUASI-TOTALE

Un citoyen avait découvert, mardi à Jijel, une mosaïque archéologique lors de travaux de terrassement pour la construction d'une bâtisse, a indiqué la Direction wilayale de la Culture et des Arts. Une équipe spécialisée du service du Patrimoine



ne a été dépêchée sur les lieux pour examiner la mosaïque, la première mesure étant l'arrêt des travaux jusqu'à accomplissement des procédures réglementaires en vigueur. Le constat de la mission dépêchée par le ministère est hélas «désolant» ! La mosaïque découverte à Jijel a subi «une destruction quasi-totale», a affirmé, jeudi, Lyes Arifi chercheur en archéologie au Centre national de recherche en archéologie (CNRA), ayant été dépêché par le ministère de la Culture et des Arts. Dans une déclaration à l'APS, M. Arifi a indiqué que le constat effectué, jeudi, a fait état d'«une destruction quasi-totale de la mosaïque», comparative-ment aux photos et aux vidéos diffusées et postées par les réseaux sociaux au moment

de la découverte de la mosaïque archéologique. Selon le chercheur, les aspects historiques et archéologiques relatifs à la mosaïque seront déterminés sur la base des parties restantes. Après avoir constaté de visu l'état de la mosaïque, il a été procédé à l'évaluation des grands dégâts causés du fait des travaux de terrassement, a fait savoir M. Arifi qui a ajouté qu'un dossier sera élaboré sur l'état des parties restantes de la mosaïque et sera transmis aux concernés en vue de prendre les dispositions nécessaires. Pour rappel, la mosaïque avait été découverte lorsqu'un particulier procédait à la démolition d'une vieille bâtisse au centre-ville de Jijel et à l'entame de la construction d'une autre.

R. C/APS

PROMOTION DE TAMAZIGHT

L'impératif d'une politique publique, souligné

Des participants à un colloque, organisé jeudi à Tizi-Ouzou, ont souligné la nécessité de mise en œuvre d'une «stratégie» et d'une «politique» publiques pour la promotion de la langue tamazight, après sa consécration dans la Constitution comme élément intangible de l'identité nationale. L'universitaire Malika Ahmed Zaid, en rappelant les acquis et avancées qu'a obtenus la langue tamazight, a estimé que son développement, nécessite aujourd'hui, «une vision stratégique pour son développement et des moyens qui soient en conséquence». Il faudrait, souligne-t-elle, «tracer des perspectives pour son développement et mettre les moyens nécessaires à travers des programmes à court, moyen et long terme, d'abord, pour rattraper le retard enregistré du fait de sa marginalisation passée et, ensuite, pour assurer son développement». Elle a, également, mis l'accent sur l'impératif soutien et encouragement à la production en tamazight par un apport en moyens au profit des auteurs et éditeurs. De son côté, Oussalem Mohand Ouamer, enseignant à l'Université Mouloud Mammeri, a préconisé «la révision du volume horaire consacré à cette langue au niveau de l'enseignement», estimant que le ratio qui lui est consacré actuellement, et qui est de 3 heures par semaines, est «insuffisant». De son côté, Arab Aknine, animateur culturel, a relevé que la situation de «vulnérabilité» de la langue tamazight appelle «un train de mesures spécifiques et un plan de remise à niveau particulier». Une solution qui ne peut se faire, a-t-il observé, «sans une volonté politique, loin de toute logique d'hégémonie ou schème de pensée idéologique».

Synthèse R. C.

BOUMERDÈS

Saisie de plus d'une tonne de viande impropre à la consommation

Cette opération a été rendue possible, grâce à l'exploitation d'informations confirmées,

Au cours d'une opération de contrôle liée à des activités commerciales effectuée sur le terrain, les éléments de la brigade de la sûreté publique, de la daïra de Boudouaou, relevant de la sûreté de wilaya de Boumerdes ont réussi à saisir

983 kg de viande blanche et 101 Kg de viande rouge, impropres à la consommation, destinées à la vente dans 7 boucheries, dans la même wilaya, a indiqué le communiqué des mêmes services.

Cette opération a été rendue possible, grâce à l'exploitation d'informations confirmées, selon lesquelles des commerçants vendaient de la viande, sans respecter les règles d'hygiène et de conservation, a précisé la même source. Des démarches judiciaires ont été entreprises à l'encontre des mis en cause.

Samia. A.



RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE «EL ALIA», BAB EZZOUAR

Une étudiante retrouvée morte dans sa chambre

Les unités de la protection civile ont retrouvé une étudiante décédée dans sa chambre, au sein de la résidence universitaire « El Alia » à Bab Ezzouar, Alger, a indiqué le communiqué de la protection civile. Les mêmes services sont intervenus jeudi, à 20h00, pour transférer le corps de la victime de 23 ans à la morgue, a-t-on appris de la même source. La victime qui est originaire de Bougara, dans la wilaya de Blida, est étudiante en troisième année, à l'École nationale supérieure d'agronomie (Ensa). Une enquête approfondie a été ouverte pour déterminer les circonstances et les causes du décès, a conclu le communiqué.

Samia. A.

KHENCHELA

Un jeune arrêté pour vol

Les éléments de la 7ème sûreté urbaine de wilaya de Khenchela ont arrêté un individu, âgé de 20 ans, spécialiste dans les vols et cambriolage de maisons durant la nuit, a indiqué le communiqué de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Agissant sur la base d'un appel téléphonique émis par un citoyen, à 3 heures du matin, faisant état d'un suspect qui rodait autour des maisons. Les mêmes éléments se sont déplacés au niveau du quartier en question, où une personne suspecte a attiré leur attention. Dès qu'il a vu les forces de l'ordre, le suspect a pris la fuite. Il a été arrêté immédiatement, a ajouté le communiqué. Cette opération a permis de récupérer des bouteilles de gaz butane, une table de Baby foot, une cuisinière, volés à l'intérieur d'une maison. Le mis en cause a été présenté aux autorités judiciaires du tribunal de Khenchela, a conclu le communiqué.

S. A.

ACCIDENT DE LA ROUTE 9 morts et 283 blessés en une semaine



Neuf personnes ont trouvé la mort et 362 autres ont été blessées dans 283 accidents de la circulation survenus, du 13 au 19 avril, dans les zones urbaines, a indiqué, jeudi, un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Comparativement aux statistiques enregistrées la semaine écoulée, le bilan des accidents de la circulation fait état d'une baisse du nombre des accidents (-

132), des blessés (-147) et des décès (-8). « Le facteur humain est la principale cause dans plus de 95,76% de ces accidents induits notamment par le non-respect du Code de la route et de la distance de sécurité, l'excès de vitesse, la fatigue, le manque de vigilance au volant et d'autres facteurs liés à l'entretien du véhicule » a précisé le communi-

APS

APNÉE DU SOMMEIL

Une prise en charge précoce est recommandée

Le Dr Hocine Mahmoudi, spécialiste des troubles respiratoires à l'Établissement hospitalier spécialisé (EHS) Salim Zmirli a indiqué qu'une prise en charge précoce est recommandée pour les personnes souffrant du syndrome d'apnée du sommeil qui peut entraîner des complications et parfois la mort. Lors d'une journée de sensibilisation organisée à l'Hôpital Salim Zmirli sur les risques de l'apnée du sommeil, Dr Mahmoudi a souligné que ce syndrome est "très répandu en Algérie", notamment chez les personnes souffrant d'obésité qui est, selon lui le "facteur commun" chez les diabétiques, les hypertendus et les cardiopathes, recommandant la consultation médicale pour une prise en charge précoce de cette pathologie. Négliger ce syndrome constitue un risque pour la santé et peut entraîner de graves complications, particulièrement lorsque ces pauses respiratoires se produisent plusieurs fois par nuit, ce qui retentit fortement sur la qualité de vie, a-t-il expliqué, précisant que des troubles du comportement peuvent être observés tels que l'irritabilité, la difficulté à se concentrer, la somnolence et la fatigue excessive. Lors de la consultation, le médecin traitant interroge le malade sur sa vie quotidienne et son travail pour lui faire éviter des complications et tous types d'accidents et tenter d'identifier les causes du ronflement et de l'arrêt de la respiration pouvant entraîner d'autres maladies graves, dont l'accident vasculaire cérébral (AVC) qui se produit notamment durant la nuit, a-t-il indiqué. Concernant les personnes souffrant de ce syndrome sans aucune autre maladie, le Dr Mahmoudi a expliqué que ces personnes peuvent avoir une prédisposition génétique facteur précisant que les choses se compliquent davantage si la personne souffre d'obésité. Il a toutefois rassuré qu'un « bon suivi médical permet une guérison complète ». Le même spécialiste a rappelé que l'obésité demeure le « facteur commun » de toutes les maladies cardiovasculaires, du diabète et autres complications, appelant à davantage de prévention pour lutter contre ce phénomène au sein de la société. De son côté, le chef de service de médecine interne à sein du même établissement, le professeur Nadia Omnya a fait savoir que l'EHS organisait chaque année des journées de sensibilisation sur le diabète ses complications, ajoutant que le thème de cette année a porté sur le syndrome de l'apnée du sommeil vu les risques qu'il représente pour la santé du malade.

Qahwa fi goubli |

La sale bestiole visiblement se plait en nos terres clémentes. Car voilà qu'après l'accalmie on enregistre un retour de la Covid-19 sans verser pour autant dans un alarmisme de mauvais aloi. Ceci dit ilk y a belle lurette qu'on ne cesse de répéter que le danger n'est pas écarté et qu'il importe donc de ne pas se départir d'une vigilance de rigueur. D'autant plus que cet indésirable est capable qui plus est de muter à chaque instant sans qu'on n'y prenne garde. Il faut l'avouer aussi nous aimons davantage voir ce qui se paille ailleurs que centrer notre intérêt en priorité sur nos propres questionnements du moment. Dans la grisaille d'un printemps incolore, le ramadan débarque

Jeûner au temps du Coronavirus...

sans crier gare. Tant ces dernières années le temps n'a plus la même signification. A croire qu'il est plus éphémère que lui-même. Mais cette année un indésirable intrus s'invite dans notre vie pour rendre nos assiettes moins savoureuses et l'ambiance traditionnelle sujette à confinement. Les mosquées sont fermées, pas question de regroupements et le pire est qu'on craint même quelque part de partager la même meïda. Tant ce virus est une menace permanente et nos êtres fragiles bien mal protégées. Mais qu'à cela ne tienne et faisons de ce mois sacré d'entraide tous pour les musulmans un mois de recueillement, de piété et de pardon. Et organisons-nous de sorte à ce

que les choses se passent au mieux possible. Sans trop de dégâts latéraux et ou collatéraux Relisons le Livre saint et pensons à tous ces musulmans qui souffrent dans le monde soit des affres de leurs propres gouvernants soit de l'imbécillité des autres humains... Un détail cependant qui me chagrine c'est cette ruée vers el hargma alors même que la finalité première du ramadhan réside dans le plein de spiritualité...Mais bon chacun fait ce qu'il veut et Dieu reconnaîtra les siens. Saha syamkoum et que l'indésirable intrus débarrasse nos contrées au plus tôt et qu'il aille se confiner ailleurs...

A. Zentar



Votre quotidien
chaque jour
chez votre buraliste

CONFLIT AU SAHARA OCCIDENTAL

Le Conseil de sécurité opte pour l'inaction

La réunion du Conseil de sécurité consacrée mercredi au dossier sahraoui s'est terminée sans résultats tangibles permettant d'ouvrir une nouvelle perspective de paix au Sahara occidental, optant pour «l'inaction» au risque de laisser la voie à davantage d'abus et violations commis par l'occupant marocain.

Au cours de cette réunion à huis clos, la délégation américaine à l'ONU a présenté un projet de déclaration appelant à «éviter l'escalade» et à accélérer la nomination d'un nouvel émissaire pour le Sahara occidental. La déclaration a été rejetée par des membres du Conseil, estimant qu'elle était «contre-productive» car s'abstenant d'évoquer l'agression militaire marocaine du 13 novembre dernier à El Guerguerat (sud-ouest du Sahara occidental), en violation de l'accord du cessez-le-feu, qui était à l'origine de la reprise des hostilités dans ce territoire non autonome. Mercredi, à l'issue de ce briefing, le représentant du Front Polisario auprès des Nations unies (ONU), Sidi Mohamed Omar, a déploré, le fait que le Conseil de sécurité «ait opté pour l'inaction et n'ait réalisé aucun résultat tangible». «Compte tenu de la gravité de la situation actuelle, il est regrettable que le Conseil de sécurité ait raté une autre occasion de remettre les pendules à l'heure et de tenir l'Etat occupant marocain pleinement responsable des graves conséquences de sa violation de l'Accord de cessez-le-feu de 1991 et de l'Accord militaire numéro 1, à la suite de son agression», il y a plus de 5 mois à El-Guerguerat contre des manifestants sahraouis pacifiques, a noté le diplomate sahraoui. «Le Conseil de sécurité n'a pas non plus abordé la détérioration alarmante de la situation au Sahara occidental occupé, où les autorités d'occupation marocaines persistent dans leurs tentatives d'imposer par la force un fait accompli dans le territoire, tout en intensifiant leurs pratiques répressives et de représailles contre les civils sahraouis sous les yeux de la mission de paix de l'ONU (Minurso)», a-t-il également regretté. «Le fait que le Conseil de



sécurité n'a pas pris des mesures concrètes pour faire face aux graves conséquences de la violation par le Maroc du cessez-le-feu de 1991 et de sa nouvelle agression contre le territoire sahraoui libéré, ainsi que ses actions illégales au Sahara occidental occupé, mine non seulement les perspectives de relancer le processus de paix, mais laisse également la porte ouverte à l'escalade de la guerre en cours», a mis en garde Sidi Mohamed Omar.

LA NOMINATION D'UN ÉMISSAIRE N'EST PAS UNE FIN EN SOI

Le projet de déclaration présenté par les Etats-Unis insistait sur l'accélération des démarches pour nommer un nouvel émissaire onusien «afin de relancer dès que possible un processus politique bloqué». Or, pour le Front Polisario «la nomination d'un

nouvel Envoyé personnel n'est pas une fin en soi. Ce n'est qu'un moyen de faciliter un processus de paix vigoureux et limité dans le temps qui conduit à l'exercice libre et démocratique par le peuple sahraoui de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance». Autrement dit, la nomination d'un émissaire ne constitue en aucun cas la solution absolue. Les preuves en sont les entraves dressées devant les différents émissaires par le Maroc. «Quatre envoyés personnels et quinze représentants spéciaux du secrétaire général des Nations unies ont jusqu'à présent été impliqués dans diverses étapes du processus de paix des Nations unies au Sahara occidental. Cependant, le Maroc a réussi, en toute impunité, à transformer ces efforts de médiation en missions impossibles à travers sa procrastination et son obstruction-

nisme délibéré», a souligné le Front Polisario. Lors des interventions à la réunion, la Russie a condamné la décision de l'ex-président américain Donald Trump de reconnaître unilatéralement la prétendue «souveraineté» du Maroc sur le Sahara occidental et a demandé aux Etats-Unis de l'annuler. Quant à lui, le Kenya a vigoureusement défendu la médiation de l'Union africaine (UA). Sur Twitter, l'Irlande, membre non permanent du Conseil de sécurité, a affirmé son plein appui au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Dans le même ordre d'idées, d'autres pays, membres non permanents, ont également manifesté leur plein appui à une solution juste, durable et mutuellement acceptable garantissant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. A cet effet, le Front Polisario s'est dit «déterminé» à coopérer avec l'UA et les Nations unies en vue de parvenir à une solution pacifique, juste et durable pour la décolonisation du Sahara occidental fondée sur l'exercice libre et démocratique par le peuple sahraoui de son droit inaliénable et non négociable à l'autodétermination et à l'indépendance. Mais, face à la poursuite de l'agression marocaine au Sahara occidental et à l'inaction de l'ONU, «le peuple sahraoui n'a d'autre choix que d'exercer son droit légitime à la légitime défense et de poursuivre sa lutte de libération pour défendre sa souveraineté et réaliser ses aspirations nationales à la liberté et l'indépendance», a affirmé le représentant du Front Polisario auprès de l'ONU. **R. I/APS**

IRAK

Trois roquettes visent les Américains à l'aéroport de Bagdad

Nouvel épisode des tensions en Irak, entre l'Iran et les Etats-Unis, dans un pays pris en étau entre ses deux alliés: trois roquettes ont été tirées, dans la nuit de jeudi 22 à vendredi 23 avril, sur l'aéroport de Bagdad où sont postés des soldats américains.

Les projectiles ont touché la section de la base aérienne occupée par les troupes irakiennes - qui partagent l'espace avec les soldats déployés par Washington dans le cadre de la coalition antidjihadiste -, a précisé à l'Agence France-Presse (AFP) un responsable des services de sécurité sous le couvert de l'anonymat. Un soldat irakien a été blessé, a-t-il ajouté. C'est la deuxième attaque à la roquette visant des Américains en moins d'une semaine : dimanche, cinq roquettes avaient visé une autre base aérienne au nord de Bagdad, blessant trois soldats irakiens et deux sous-traitants étrangers. L'attaque n'a pas été revendiquée dans l'immédiat mais Washington accuse régulièrement les groupes armés irakiens proches de l'Iran, ennemi des Etats-Unis, de viser ses troupes et ses diplomates en Irak. Au total, une vingtaine d'attaques, à la bombe ou à la roquette, ont visé des bases abritant des soldats américains ou des représentations diplomatiques américaines depuis l'arrivée au pou-



voir fin janvier de Joe Biden. Et des dizaines d'autres ont eu lieu depuis l'automne 2019 sous l'administration de Donald Trump. Mi-avril, les attaques ont franchi un nouveau palier : pour la première fois les factions irakiennes pro-Iran ont mené une attaque au drone suicide sur un QG des Américains à l'aéroport d'Erbil, au Kurdistan irakien (Nord). Et ce en pleine période de tensions entre Washington et Téhéran autour de la question du nucléaire iranien. Au cours des attaques menées depuis un an, deux sous-traitants étrangers, un sous-traitant irakien et huit civils irakiens ont été tués. Ces tirs sont parfois revendiqués par d'obscurs groupuscules, en réalité les faux nés de groupes armés pro-Iran pré-

sents de longue date dans le pays, estiment les experts en citant les discours de leurs leaders qui menacent régulièrement de «frapper plus souvent et plus fort» les 2 500 soldats américains encore stationnés en Irak. Le 7 avril, Washington et Bagdad ont repris leur «dialogue stratégique» qui doit accoucher d'un calendrier de retrait de la coalition internationale venue combattre le groupe djihadiste Etat islamique (EI) en 2014. Si les deux parties assurent être d'accord sur le principe, sa mise en œuvre pourrait toutefois durer des années, assurent des responsables des deux côtés. Ennemis jurés, la République islamique d'Iran et les Etats-Unis ont tous deux une présence ou des alliés en Irak. L'Iran a entre autres le soutien du Hachd Al-Chaabi, une coalition de groupes paramilitaires intégrés à l'Etat. Le gouvernement irakien de Mustafa Al-Kadhimi, qui passe pour plus pro-Américain que son prédécesseur, est régulièrement menacé par les pro-Iran. A chaque attaque meurtrière, Washington promet de faire payer le prix fort à l'Iran. En janvier 2020, une telle spirale a failli dégénérer en conflit ouvert en Irak, après qu'un drone américain eut tué le puissant général iranien Ghassem Soleimani à Bagdad, en riposte à la mort d'Américains en Irak.

IRAN-ARABIE SAOUDITE

Le dialogue amorcé à Bagdad

Après cinq ans de rupture des relations diplomatiques, les deux grands rivaux régionaux, l'Iran et l'Arabie saoudite, ont tenu des pourparlers directs dans le but de réduire les tensions et de rétablir les liens. Le premier cycle de discussions saoudo-iraniennes, révélé par le Financial Times, citant des responsables au fait des pourparlers, a eu lieu le 9 avril à Bagdad. Ces négociations, si l'on met à part la coordination bilatérale pour le pèlerinage de La Mecque, sont considérées comme les premières discussions politiques importantes entre les deux pays depuis 2016. Elles interviennent alors que le président américain Joe Biden veut relancer l'accord sur le nucléaire iranien de 2015 et désamorcer les tensions régionales. «Des membres des services de renseignement iranien et saoudien se sont rencontrés à Bagdad et ont discuté de tous les sujets de contentieux», confirme au journal Le Monde une source dans l'entourage du premier ministre irakien, Mustafa Al-Kadhimi. Selon le quotidien iranien Arman-é Meli, le Directeur général des renseignements saoudiens, Khalid Al-Humaidan, faisait partie de la délégation de Riyad, et des responsables des forces Al-Qods (branche des gardiens de la révolution, chargée des opérations extraterritoriales) étaient présents dans la délégation iranienne, dirigée par un représentant du Conseil suprême de la sécurité. En janvier 2016, Riyad avait décidé de rompre ses relations diplomatiques avec Téhéran à la suite du saccage de son ambassade dans la capitale iranienne par une foule d'émeutiers protestant contre l'exécution d'un religieux chiite saoudien, condamné à mort par les autorités du royaume qui voyaient en lui un agent de Téhéran.

Le Hadith

« L'âme du croyant reste suspendue en raison de sa dette, tant que celle-ci n'est pas acquittée. »
[al-Châfi'î, Ahmad, al-Tirmidhî, Ibn Mâdja et al-Dâramî]

Al-Aya

{ ... Allah vous ordonne de restituer les dépôts à leurs ayants-droit et si vous arbitrez entre les gens d'arbitrer avec justice. }



Iftar
19h34
Imsak
04h18

La question des dettes dans la Sunna prophétique

La question des dettes est abordée dans la Sunna prophétique en trois points : le premier concerne le danger de contracter des dettes sans avoir les moyens de les rembourser, le deuxième concerne la vertu du créancier qui fait preuve de compréhension, de douceur et de magnanimité à l'égard de ses débiteurs et le troisième concerne les invocations que le débiteur doit répéter afin qu'Allah facilite le remboursement de ses dettes.



Nous allons dans ce présent article passer en revue quelques hadiths en rapport avec chacun de ces points :

LE DANGER DE CONTRACTER DES DETTES SANS AVOIR LES MOYENS DE LES REMBOURSER

D'une part, le Prophète (Q.S.S.L) a ordonné aux personnes qui ont été amenées à contracter des dettes de respecter leurs engagements et de rembourser au plus vite les sommes empruntées.

D'autre part, il (Q.S.S.L) a sévèrement mis en garde ceux qui quittent ce monde en laissant des dettes derrière eux contre la gravité de la sanction à laquelle ils risquent d'être exposés dans l'Au-delà.

Personne n'étant informé du moment de son départ de ce monde, la préoccupation concernant les moyens d'honorer ses dettes dans les plus brefs délais doit, de

toute évidence, être permanente...

Abû Mûsâ al-Ach'ârî (qu'Allah soit satisfait de lui) a rapporté que le Prophète (Q.S.S.L) a dit :

« En vérité, le plus grand péché en dehors des péchés majeurs (al-Kabâ'ir) qu'Allah a interdit avec lequel un serviteur peut rencontrer Allah, c'est qu'il meure alors qu'il a une dette (non remboursée) et alors qu'il n'a rien laissé pour que celle-ci soit honorée. » (Ahmad et Abû Dâwûd).

Dans un autre hadith rapporté cette fois par Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (Q.S.S.L) a dit :

« L'âme du croyant reste suspendue en raison de sa dette, tant que celle-ci n'est pas acquittée. » (al-Châfi'î, Ahmad, al-Tirmidhî, Ibn Mâdja et al-Dâramî).

Les oulémas ont indiqué que ce hadith signifie que si un croyant quitte ce monde en laissant derrière lui une dette, il ne sera

fixé sur son sort et ne pourra donc accéder à l'espace noble auquel il aspire tant que sa dette ne sera pas payée.

L'attitude qu'adoptait le Prophète (Q.S.S.L) à ce sujet est également très révélatrice. En effet, Salma ibn al-Akwa' (qu'Allah soit satisfait de lui) a rapporté, dans un hadith cité par Boukhari dans son Sahîh, qu'une fois, on déposa devant le Prophète (Q.S.S.L) le corps d'un défunt et on lui demanda d'accomplir la prière mortuaire en sa faveur. Avant de le faire, il (Q.S.S.L) demanda si cette personne avait des dettes impayées.

Lorsqu'on lui apprit qu'elle était effectivement endettée à hauteur de trois dinars et qu'elle n'avait rien pour rembourser cette somme, il (Q.S.S.L) refusa d'accomplir la prière mortuaire et demanda aux Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux) de le faire. Abû Qatâda (qu'Allah soit satisfait de lui) qui était alors présent se proposa de s'acquitter du montant dû et ce n'est qu'alors que le Prophète (Q.S.S.L) accepta d'accomplir la prière mortuaire en faveur du défunt.

LA VERTU DU CRÉANCIER QUI FAIT PREUVE DE DOUCEUR ET DE MAGNANIMITÉ À L'ÉGARD DE SES DÉBITEURS

Le Prophète (Q.S.S.L) a encouragé de façon générale ceux qui se trouvent dans l'aisance et qui ont été gratifiés de la richesse matérielle de venir en aide à ceux de leurs frères et sœurs qui se trouvent dans le besoin. Et il (Q.S.S.L) a exhorté les créanciers en particulier à faire preuve de compréhension, de douceur et de magnanimité à l'égard de leurs débiteurs lorsque ceux-ci se trouvent dans la gêne et éprouvent des difficultés à honorer leurs engagements.

Dans un hadith authentique, il est indiqué que le Messenger d'Allah (Q.S.S.L) a formulé l'invocation suivante :

« Qu'Allah accorde Sa miséricorde à

l'homme qui est bienveillant et généreux lorsqu'il vend, achète, s'acquitte de ce qu'il doit et lorsqu'il réclame le paiement de sa créance. » (Boukhari).

Ce hadith du Prophète (Q.S.S.L) indique clairement que, dans le domaine des affaires et des obligations, comme partout ailleurs, l'adoption d'une attitude bienveillante constitue une source importante de mérite et de récompense pour le musulman.

Abû al-Yusr, qui est l'un des Compagnons du Prophète (Q.S.S.L) témoigne qu'il était présent quand le Messenger d'Allah (Q.S.S.L) a dit :

« Celui qui donne un répit à un (débiteur) sans argent ou qui efface (partiellement ou complètement) sa dette, Allah lui donnera place sous Son Ombre (le Jour du Jugement Dernier). » (Mousslim).

Dans un autre hadith, il est rapporté que le Messenger d'Allah (Q.S.S.L) a affirmé :

« Celui qui aimerait qu'Allah l'épargne de la peine du Jour du Jugement Dernier, qu'il donne un délai (de règlement) supplémentaire ou qu'il pardonne à son débiteur qui se trouve dans une situation (financière) difficile. » (Mousslim).

INVOCATIONS QUE LE DÉBITEUR DOIT RÉPÉTER AFIN QU'ALLAH FACILITE LE REMBOURSEMENT DE SES DETTES

Avant de conclure cet article nous vous proposons deux invocations enseignées par le Prophète (Q.S.S.L) pour se libérer de ses dettes :

« Ô Seigneur ! Satisfais-moi de ce que Tu as rendu licite en permettant que j'évite ce que Tu as rendu illicite ; et enrichis-moi par Ta Grace pour que je ne dépende que Toi. » (al-Tirmidhî).

« Ô Seigneur ! Je me mets sous Ta protection contre les soucis et la tristesse, contre l'incapacité et la paresse, contre l'avarice et la lâcheté, contre le poids de la dette et la domination des hommes. » (Abû Dâwûd).

Mieux connaître l'Islam

QUESTION

Une personne qui meurt avant de payer toutes ses dettes, peut-elle aller au Paradis ? Même si c'est un musulman modèle

RÉPONSE

Louange à Allah. Paix et salut sur Son Prophète.

Cher frère,

Le Prophète, , a informé sa communauté que tout musulman qui meurt croyant en Allah et que Mohammed, , est Son Messenger entrera au Paradis.

Sur ce, le croyant qui meurt avant de rembourser ses dettes entrera au Paradis, mais il se peut que son entrée au Paradis soit retardée jusqu'à que les gens auxquels il doit des droits trouve-

ront leur dû.

Pour cette raison il est rapporté dans un hadith authentique que l'âme du croyant sera empêchée d'entrer dans le Paradis tant que ses dettes ne seront pas remboursées. Ceci est valable pour le musulman qui a de quoi payer ses dettes.

Pour celui qui avait l'intention de les payer mais faute de moyens il n'a pas pu le faire, Allah se chargera de sa dette, comme il est confirmé dans un hadith authentique.

Il est confirmé aussi dans le même hadith qu'Allah infligera une punition sévère à celui qui meurt sans avoir l'intention de rembourser les dettes qu'il a contractées.

ET ALLAH SAIT MIEUX.

Dolma legumes farcis a la viande hachee au four

INGRÉDIENTS

500 a 700 gr de viande hachée
5 pommes de terre moyennes
3 poivrons
2 to mates moyennes
3 oignons (2 pour la farce 1 pour la sauce)
3 petites courgettes
1 poignée de pois chiche trompés la veille
2 a 3 c. a soupe d'huile
1 c a soupe de concentrer de tomate
sel poivre noir, paprika,
1 botte de persil
1/2 c a café de cannelle
mie de pain trompé dans du lait
1 oeuf
1 gousse d'ail

INSTRUCTIONS

bien laver les courgettes, la tomate et les pommes de terre, les poivrons, et les 2 oignons
vider les à l'aide d'un couteau ou la queue d'une cuillère à café.
dans un récipient mettre la viande hachée, la gousse d'ail écrasé, la mie de pain trompé dans du lait, persil, du sel
ramasser le tout avec l'œuf.

Remplir les courgettes, la tomate et les pommes de terre par ce mélange. avec la farce restante, préparez de petites boules de viande hachée arrangez ces légumes dans un moule haut allant au four.
dans une marmite, faire dorer l'oignon râpé dans l'huile
ajoutez la tomate, laissez mijoter un peu,
assaisonnez avec le sel, et les autres épices
quand l'oignon est bien tendre, ajoutez presque 3 verres d'eau, et les pois chiches
quand la sauce commence a bouillir, ajoutez les boules de viande hachée
éteignez le feu, arrosez le moule déjà rempli de légumes farcis avec la moitié de la sauce
et mettre le plat bien couvert avec du papier aluminium au four préchauffé
laissez cuire, puis enlevez le papier alu, pour donner un peu de couleur aux légumes,
si les légumes absorbent la sauce, ajoutez en encore un peu
au moment de servir, garnir votre plat avec un peu de la sauce, des pois chiches et de boules de viande hachée.
parsemez de persil haché



Bourek au poulet a la bechamel

INGRÉDIENTS

1 blanc de poulet
une poignée d'olives vertes dénoyautées
béchamel assez épaisse
quelques brins de persil
du fromage râpé
huile d'olive
sel poivre
des feuilles de brick

INSTRUCTIONS

Nettoyez le blanc de poulet, coupez en petits morceaux et faites revenir dans une poêle avec de l'huile, salez et poivrez.
préparez une béchamel assez épaisse.
mixez, les morceaux de poulet, les olives et le persil haché, la béchamel, réservez.
quand le tout est a température ambiante, ajoutez le fromage râpé.
remplissez les feuilles de bricks, et pliez les en cigares
faites frire dans un bain d'huile bien chaud, jusqu'à avoir une belle couleur.



Hrira Oranaise



INGRÉDIENTS

500 g d'agneau.
4 Carottes taille moyenne coupées en dés.
2 Navets coupés en dés.
1 grand oignon.
1 pomme de terre
2 grandes tomates rapées
2 c. à soupe d'huile végétale
1 c. à soupe de Smen

1 bol pois chiche
2 c. à soupe de tomate concentré
un cube de Jumbo goût boeuf.
un bouquet de coriandre.
quelques branches de menthe fraîche.
épices: sel poivre noir, gingembre, safran ou colorant alimentaire, kebaba (4 épices), cannelle, carvi, ras el hanout

LIANT:

3 c. a soupe de farine
1 verre à thé eau fraîche

INSTRUCTIONS

Dans une marmite, mettez l'huile, le smen, l'oignon et la viande a revenir un peu
ajoutez les légumes, la coriandre, et un peu de menthe et les épices a part le carvi et rass el hanout, et laissez revenir un peu puis ajoutez l'eau.
après que la viande et les légumes soit cuits, filtrez et laissez a part
prenez le bouillon et remettez sur le feu, ajoutez 1+ 1/2 c à soupe de carvi et 1 c à café de rass el hanout, la coriandre, et la menthe laissez bouillir puis à l'aide d'un chinois ajoutez le levain en remuant sans arrêté sur un feu doux pendant 12mn.
après cuisson raffiner le bouillon à l'aide d'un chinois très fin pour se débarrasser des épices grossièrement moulu.
Remettez la viande et les légumes dedans,
Dégustez la hrira avec un filet de citron et un peu de coriandre et une bouraka.....

Flan coco

INGRÉDIENTS

400 ml de lait de noix de coco
250 ml de lait
80 grs de sucre ou selon le gout je me souviens avoir mise 6 c a soupes ma belle fille goutais a chaque fois le melange, jusqu'a avoir eu le bon gout pas trop sucrer, donc vaut mieux que vous tester le gout, avant l'ajout des oeufs bien sur, hihihih
4 œufs
nappage caramel prêt ou 150 gr de sucre converti en caramel.

INSTRUCTIONS

Préchauffer le four à 180°C
Dans un saladier, mettre les œufs, le lait, le sucre et le lait de noix de coco
Mélanger bien le tout.
Versez dans un moule à cake, un peu de nappage caramel puis verser la préparation du flan.
Mettre à cuire au bain marie pendant 30 a 45minutes (ou selon votre four)
Laisser refroidir le flan dans son moule
placer le au frigo jusqu' au moment de servir.
pour le démouler, passer la lame d'un couteau sur les côtés

FAF Une rencontre Amara-Belmadi à Doha

Le nouveau patron du football national ralliera la capitale du Qatar, ce samedi, en compagnie du secrétaire général, Mohamed Saâd.

Le nouveau président de la FAF, Charaf-Eddine Amara, devrait rencontrer pour la première fois le sélectionneur national, Djamel Belmadi, à Doha, en marge du tirage au sort de la Coupe arabe de la FIFA 2021, prévu mardi prochain. "Si le protocole sanitaire le permet, une rencontre entre M. Charaf-Eddine et le sélectionneur national, M. Djamel Belmadi, serait au programme en marge de la cérémonie de cette compétition organisée par la FIFA et la QFA du 1er au 18 décembre 2021 avec la participation de 22 sélections arabes impliquant uniquement les joueurs locaux", a-t-on indiqué sur le site internet de la FAF. Le nouveau patron du football national ralliera la capitale du Qatar ce samedi, en compagnie du secrétaire général, Mohamed Saâd. "Le Président de la Fédération algérienne de football (FAF), M. Amara Charaf-Eddine se rendra ce samedi 24 avril 2021 à Doha afin de prendre part à la cérémonie de tirage au sort



de la Coupe arabe de la FIFA 2021 prévue le mardi 27 de ce mois. Le Président de la FAF, qui sera accompagné par le secrétaire général, M. Mohamed Saâd, aura à rencontrer les présidents de plusieurs fédérations de pays arabes, notamment la Fédération du Qatar (QFA) avec laquelle la FAF est liée par un Mémoire de coopération", a-t-on précisé dans le communiqué de la FAF dont le nouveau Bureau Fédéral se réunira le 30 avril en soirée. "Le Bureau Fédéral (BF) de la Fédération algérienne de football (FAF) tiendra sa

réunion statutaire mensuelle le vendredi 30 avril 2021 à 21h30 au siège de l'instance fédérale à Dely Ibrahim. Il s'agira de la première réunion du BF après l'élection de M. Amara Charaf-Eddine et son bureau à la tête de la FAF le 15 avril dernier à Alger. L'ordre du jour portera sur les points suivants : Les rapports des Ligues (LFP, LNFA, LIRF et LNFF), la Direction technique nationale (DTN), la répartition des missions et divers", a-t-on annoncé dans un autre communiqué publié sur le site de la FAF. **L. B.**

NABIL NEGHIZ DE RETOUR «Je ne peux tourner le dos au MCA»

Incroyable, mais vrai ! Nabil Neghiz est de retour à la barre technique du MC Alger qu'il avait quitté début avril après la défaite subie à Béchar face à la JS Saoura. "Amar Brahmia m'a contacté mercredi et on a trouvé un accord jeudi soir. Je ne peux tourner le dos au MCA dans les moments difficiles qu'il traverse actuellement, surtout que la direction qui m'avait poussé vers la sortie n'est plus en place. Je reviens pour terminer le projet entamé en début de saison et avec l'ambition d'honorer le football national en Ligue des champions d'Afrique. Tout est possible. On a le temps pour préparer les quarts de finale de la Ligue des champions et la phase retour du championnat. Le MCA a besoin de calme et de sérénité, pas plus. Il faut aussi motiver les joueurs et les mettre dans les meilleures conditions", a déclaré ce vendredi matin Nabil Neghiz sur les ondes de la radio algérienne. Son retour a été réclamé par les joueurs qui espèrent que la nouvelle direction procède rapidement à la régularisation de leur situation financière. Brahmia a rencontré aussi, jeudi soir, les camarades de Hachoud et procédé au paiement de leurs primes, en attendant les salaires. Neghiz reprendra l'équipe en main après le match retard contre le CABBA, avec un nouveau staff. Les Mouloudéens seront dirigés, dimanche à Bordj, par Lotfi Amrouche qui quittera le navire par la suite. **L. B.**

CS CONSTANTINE

Arama de retour, Hamdi démissionnaire

L'instabilité règne encore au CS Constantine qui vient d'avoir un troisième directeur sportif cette saison, Tarek Arama en l'occurrence. Les deux autres anciens joueurs du CSC, Nacer Medjoudj et Yacine Bezzaz, ont vite quitté le navire. La direction du club a fait appel à Arama qui connaît parfaitement la maison, mais il est encore sous le coup d'une suspension (il est suspendu jusqu'au 20 juin prochain par la commission de discipline de la LFP) et il ne pourra pas obtenir une licence. Arama devra trouver un nouvel entraîneur, car Miloud Hamdi a déposé sa démission le 15 avril dernier. Une réunion est prévue dans les prochains jours pour trancher sur le sort de Hamdi qui ne devrait pas poursuivre l'aventure avec les Sanafir. Hamdi qui avait succédé à Abdelkade Amrani, a réussi à remettre le train sur rails, mais l'élimination en coupe de la Ligue à Magraa tout remis en cause. **L. B.**

JO-2020

Boulmerka : «Premier voyage pour Tokyo le 19 juillet»

La cheffe de mission de la délégation algérienne aux Jeux olympiques 2020 de Tokyo, Hassiba Boulmerka, a annoncé jeudi à Alger que le premier départ de la délégation algérienne est prévu pour le 19 juillet à partir d'Istanbul. "Huit départs sont programmés dont le premier est prévu le 19 juillet à partir d'Istanbul (Turquie), soit cinq jours avant le début de la compétition", a déclaré Boulmerka lors de la 2e réunion de concertation avec les fédérations nationales olympiques, accompagnée d'Amar Brahmia, membre du bureau exécutif du COA. Concernant le nombre de personnes accompagnant les athlètes qualifiés, l'ancienne championne olympique a rappelé les restrictions émises par le comité d'organisation en matière d'accréditations en raison de la situation sanitaire marquée par la pandémie de la Covid-19. Vingt-neuf (29) athlètes algériens de dix disciplines sont officiellement qualifiés aux Jeux olympiques de Tokyo, en attendant la poursuite du processus de qualification pour les autres fédérations nationales. Les dix disciplines concernées sont : la boxe (8 qualifiés), les luttes associées (8), l'athlétisme (3), l'aviron (2), le canoë (1), le cyclisme (2), la natation (1), la voile (2), le tir sportif (1) et l'haltérophilie (1).

ELIMINATOIRES DU MONDIAL 2022 Algérie-Djibouti le 5 juin à Blida

La rencontre Algérie-Djibouti comptant pour la première journée du groupe A des éliminatoires de la Coupe du monde 2022, aura lieu le 5 juin prochain à 19h00 GMT (20h00 heure algérienne) au stade du Chahid Mustapha-Tchaker de Blida, a indiqué jeudi la Fédération algérienne de football (FAF). L'autre match opposera le Niger et le Burkina Faso à Niamey entre le 5 et le 8 juin. Les champions d'Afrique en titre enchaîneront avec un déplacement à Ouagadougou, pour défier le Burkina Faso, entre le 11 et le 14 juin, pour le compte de la 2e journée. Le premier de chacun des dix groupes se qualifie pour les barrages, prévus en novembre prochain. Cinq confrontations, en deux manches, seront connues à l'issue d'un tirage au sort, en tenant compte du classement de la Fédération internationale (Fifa), pour désigner les cinq représentants africains en Coupe du monde 2022 au Qatar (21 novembre - 18 décembre).

Le calendrier de l'équipe nationale

- 1^{ère} journée :** Algérie - Djibouti le 5 juin à 20h00 à Blida Niger - Burkina Faso (5, 6, 7, 8 juin)
- 2^e journée :** (11, 12, 13, 14 juin) : Djibouti - Niger - Burkina Faso - Algérie
- 3^e journée :** (1, 2, 3, 4 septembre) : Djibouti - Burkina Faso - Algérie - Niger
- 4^e journée :** (5, 6, 7 septembre) : Niger - Algérie - Burkina Faso - Djibouti
- 5^e journée :** (6, 7, 8, 9 octobre) : Djibouti - Algérie - Burkina Faso - Niger
- 6^e journée :** (10, 11, 12 octobre) : Algérie - Burkina Faso - Niger - Djibouti.

COUPE DE LA CAF

La JSK veut jouer au 5-Juillet ou à Tchaker

La direction de la JS Kabylie songe à jouer ses prochains matchs en Coupe de la CAF au stade du 5-Juillet ou à Tchaker de Blida. "Notre équipe joue mieux sur du gazon naturel et on compte proposer à notre staff technique ainsi qu'aux joueurs de domicilier les prochains matchs en Coupe de la CAF au 5-Juillet ou à Tchaker", a révélé le porte-parole de la JSK sur les ondes de la radio algérienne. Les Canaris sont qualifiés pour les quarts de

finale avant le dernier match de la phase des poules contre Napsa Stars, le 28 avril à 22h30, et ils visent la première place du Groupe B pour pouvoir disputer le match retour des quarts de finale à domicile. Après sa qualification en quart de finale, la JSK va empocher une prime de 325.000 dollars, selon le barème établi par la CAF. La JSK avait déjà perçu 275.000 dollars comme prime de qualification versée par la CAF aux 16 équipes qualifiées pour la

phase de poules. Au total, 600.000 dollars seront versés dans les caisses du club phare de la Kabylie, qui sera fixée sur son adversaire en quarts de finale le 30 avril.

L'ES SÉTIF RELANÇÉE PAR AL-AHLY DE BENGHAZI

L'autre représentant algérien en C2 africaine, l'ES Sétif, garde un petit espoir d'accompagner la JSK en quarts de finale. L'ESS est relancée par la victoire (1-0) des Libyens d'Al-Ahly de Benghazi, jeudi soir en Egypte, devant les Nigériens d'Enyimba. Al-Ahly reprend la seconde place du groupe avec 7 points juste derrière les Sud-africains d'Orlando Pirates (9 points).

Enyimba pointe à la troisième position avec 6 points et l'ESS ferme la marche avec 5 points au compteur. Les Sétifiens ne sont pas maîtres de leur destin. Ils doivent vaincre les Libyens à Sétif et espérer un nul ou une défaite d'Enyimba à domicile face à Orlando Pirates. **L. B.**

LFP

Ighil suspendu un mois pour propos injurieux !

L'ancien sélectionneur national et actuel entraîneur de l'ASO Chlef, Meziane Ighil, est suspendu un mois (interdiction du terrain et des vestiaires) par la commission de discipline de la LFP, en plus d'une amende de 100.000 DA "pour propos injurieux portant atteinte à la dignité et à l'honneur" des officiels du match de la coupe de la Ligue disputé et perdu face à l'O Médéa. Exclu pour comportement anti sportif envers officiel lors de la même rencontre, l'attaquant de l'ASO, Mohamed Hacène Bengrigna, a écopé de quatre (04), matchs de suspension dont deux (02) avec sursis, plus 40.000 DA d'amende. Deux autres joueurs de la formation chélifienne, Brahim Benzaza et Khalilallah Belhaoua, ont écopé d'un match de suspension et d'une amende de 30 000 DA pour contestation de décision. Les Chélifiens seront ainsi très amoindris, lors du premier match de la phase retour du championnat de Ligue 1 face au NC Magra, le 4 mai prochain. **L. B.**

JUVENTUS

Ronaldo sur le départ

CR7 aimerait retourner au Real Madrid ou à Manchester United...

La Juventus Turin vit une saison décidément compliquée. Sur le terrain comme en dehors. Alors qu'Andrea Agnelli est dans les cordes après sa tentative de putsch fomentée avec Florentino Perez, la Vieille Dame, sortie dès les huitièmes de finale de la Ligue des champions et seulement quatrième en Serie A, est à la peine. De quoi interroger sur l'avenir de Cristiano Ronaldo, qui nourrissait forcément d'autres ambitions au moment de son arrivée dans le Piémont en 2018. Les dirigeants turinois n'ont pourtant cessé de répéter que le quintuple Ballon d'or serait toujours chez les Bianconeri la saison prochaine.

«Il n'est pas seulement un footballeur, un athlète, un sportif, mais c'est un personnage complet, du plus haut niveau, de la plus haute lignée. Je pense que son salaire comprend tellement de choses qui



vont au-delà des buts qu'il marque, de la manière dont il joue, mais surtout pour ce qu'il représente pour un club qui le signe, pour des millions et des millions de fans », a encore récemment confié Fabio Paratici, le directeur sportif de la Juventus, pour justifier la volonté des champions d'Italie de poursuivre l'aventure avec CR7. Pour autant, les rumeurs évoquant un possible départ de Cristiano Ronaldo continuent d'aller bon train. Et si Florentino Perez a récemment refroidi les ardeurs de ceux imaginant le Portugais revenant au Real Madrid, un autre retour resterait d'actualité.

A en croire la Gazzettadello Sport, le natif de Funchal serait en effet en contact avec Manchester United où il a évolué durant six saisons avant de rejoindre les Merengue. Son agent, Jorge Mendes, s'entretiendrait régulièrement avec les dirigeants mancuniens, ouverts à l'idée de voir revenir l'ancienne idole d'Old Trafford. Un retour qui suppose un néanmoins un prérequis de taille : Cristiano Ronaldo devrait consentir une sérieuse baisse de salaire.

FC BARCELONE

Messi, le message de Koeman

Porté par un grand Lionel Messi (33 ans, 29 matchs et 25 buts en Liga cette saison), auteur d'un doublé et d'une passe décisive, le FC Barcelone a dicté sa loi contre Getafe (5-2) jeudi en Liga. Au classement, Barcelone, qui compte un match en moins, reprend la 3e place et revient provisoirement à 5 points du leader, l'Atletico Madrid. En conférence de presse, l'entraîneur catalan Ronald Koe-

man a envoyé un message à son attaquant, dont le contrat va expirer en juin prochain. "La décision (de prolonger ou non) est entre les mains de Leo. C'est un grand joueur, parfois il peut avoir une baisse de concentration, mais cela ne se voit pas dans son jeu, dans son efficacité, et c'est pour cela que c'est le meilleur joueur du monde. L'équipe a besoin de lui et j'espère qu'il continuera avec nous

pendant de nombreuses années", a reconnu le technicien néerlandais, logiquement attaché à l'idée de conserver le sextuple Ballon d'Or. Aux dernières nouvelles, Messi envisage de plus en plus de continuer l'aventure avec les Blaugrana, notamment grâce au retour de Joan Laporta à la présidence, au promoteur réveil sportif du Barça et à la possible arrivée de Sergio Agüero cet été.

REAL MADRID

Varane exige une augmentation de salaire

Tel un serpent de mer, la presse madrilène se penche de nouveau sur l'avenir de Raphaël Varane (27 ans, 28 matchs et 2 buts en Liga cette saison) au Real Madrid, en évoquant cette fois la prolongation de contrat du Français. Lié à la Maison Blanche jusqu'en juin 2022, le défenseur central hésite toujours à étendre son bail et ne le fera pas à n'importe quelle condition, annonce le quotidien AS. En effet, le champion du monde aimerait une augmentation de son salaire, au risque sinon d'accepter un départ dans les prochains mois. Dans ce dossier, Manchester United, intéressé de longue date, et le Paris Saint-Germain se montreraient d'ailleurs particulièrement attentifs. On le sait, les discussions entre Varane et la direction merengue traînent en longueur, mais l'ancien Lenois reste toutefois très serein. L'arrière a bien conscience qu'avant de régler son cas personnel, le Real doit déjà négocier les éventuelles prolongations de Sergio Ramos et Lucas Vazquez, libres en juin.

FRANCE

Bordeaux risque gros

Bordeaux se dirige vers le pire scénario. Jeudi soir, les Girondins de Bordeaux publiaient un communiqué glaçant, expliquant que King Street, l'actionnaire du club, a fait part de son envie de se désengager du club, « ne souhaitant plus financer ses besoins actuels et futurs ». Une décision dramatique puisque « ces circonstances ont conduit le Président à protéger le Club en le plaçant sous la protection du Tribunal de Commerce de Bordeaux », précise le communiqué. Alors que le déficit serait proche de 80 millions d'euros, L'Equipe précise que le club girondin risque le pire. En effet, en cas de dépôt de bilan, Bordeaux verra son classement être recalculé et se retrouvera alors en Ligue 2 à partir de la prochaine saison. De plus, Si le FCGB dépose le bilan mais qu'un repreneur éponge toutes ses dettes, le club perdrait alors 15 points au classement et se retrouverait 19e du Championnat avec 21 points. Bordeaux serait alors tout proche d'une deuxième relégation administrative, après une liquidation judiciaire lors de la saison 1991-92, sous Claude Bez.

Reste alors la solution d'un repreneur qui se manifeste avec un plan de poursuite d'activité pour que le club de Nouvelle-Aquitaine ne soit pas impacté sportivement. Bordeaux devra donc agir rapidement s'il ne souhaite pas sombrer.

BAYERN MUNICH

Choupo-Moting sera maintenu



Alors que son contrat arrive à échéance le 30 juin prochain, Eric Maxim Choupo-Moting n'a toujours pas rempli au Bayern Munich. Selon Bild, cette prolongation est toutefois en bonne voie. Le quotidien fait état d'un accord imminent entre l'attaquant international camerounais (53 sélections, 13 buts) et les champions d'Europe en titre, le temps de régler quelques détails.

Un nouveau bail d'une année serait offert au joueur de 32 ans, apprécié par le vestiaire. Auteur de 9 buts en 30 matchs

toutes compétitions confondues durant l'exercice en cours, l'ancien du PSG et de Schalke 04 assure un intérim correct de Robert Lewandowski, absent depuis la fin mars : le Lion Indomptable a marqué lors des deux manches des quarts de finale de Ligue des Champions face au PSG (3-2, 0-1), mais aussi en Bundesliga contre le VfL Wolfsburg (3-2) et le Bayer Leverkusen (2-0). Avec un total annuel estimé à deux millions d'euros bruts (plus bonus), son salaire actuel est l'un des plus bas du vestiaire.

O MARSEILLE

Payet a perdu 7 kilos !

Sous les ordres de l'entraîneur Jorge Sampaoli, le milieu offensif de l'Olympique de Marseille Dimitri Payet (34 ans, 28 matchs et 5 buts en L1 cette saison) a été replacé au cœur du jeu. En interne, le technicien argentin a discuté avec le Français en lui demandant de retrouver son meilleur niveau, celui entrevu à West Ham (2015-2017). Relancé avec 4 passes décisives et 1 but depuis l'arrivée de l'Argentin, le Réunionnais a retrouvé aussi une bonne forme physique. Selon les informations du quotidien L'Equipe ce vendredi, Payet a ainsi perdu 7 kilos par rapport à l'automne dernier. Revenu à son poids de forme, le Marseillais réalise, sans surprise, de meilleures performances. Et pour se motiver, l'ancien Nantais s'est aussi fixé un objectif personnel : atteindre les 100 buts et les 100 passes décisives en Ligue 1 avant la fin de sa carrière. Actuellement, il compte 85 réalisations et 92 offrandes.

PORTUGAL

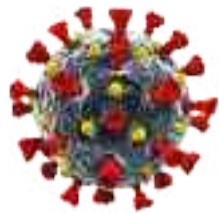
Mourinho, sélectionneur après le Mondial ?

Tout juste limogé de Tottenham après deux années passées sans avoir remporté le moindre trophée, José Mourinho ne devrait pas terminer sa carrière d'entraîneur sur cette mauvaise note. En effet, maintenant libre de tout contrat, le Special One serait ciblé par la presse portugaise pour devenir le futur sélectionneur des Champions d'Europe. Fernando Santos, l'actuel sélectionneur, est vainqueur de l'Euro 2016 et de la Ligue des Nations 2019, est le seul à avoir fait gagner des titres à la Seleção. Cependant, la presse portugaise évoque qu'il pourrait partir après l'Euro 2020. Interrogé par RádioRenascença, Fernando Santos a évoqué son avenir sur le banc portugais, en validant Mourinho comme son successeur. «Quand j'ai été nommé, Fernando Gomes (le président de la Fédération) m'a dit qu'il aimerait compter sur moi dans son projet et son projet se termine en 2024. D'ici là, je m'engage envers lui. Après cela, je réfléchirai. José Mourinho serait un bon remplaçant, mais le Portugal a de bons entraîneurs et avec beaucoup de qualité qui me remplaceront très bien», a-t-il avoué.

AFRIQUE DU SUD

Hervé Renard dément

Ouverte depuis l'échec des BafanaBafana dans les éliminatoires de la CAN 2021, la succession de MolefiNtseki bat son plein en Afrique du Sud. Parmi les noms qui reviennent avec insistance, figure celui d'Hervé Renard. Actuel sélectionneur de l'Arabie Saoudite, le technicien français est présenté comme l'un des favoris par divers médias locaux, tels que IOL. Mais qu'en pense l'intéressé ? Interrogé par le journaliste sud-africain Robert Marawa, l'homme à la chemise blanche a apporté un démenti catégorique. «Je n'ai jamais déposé ma candidature. Je suis sous contrat et très heureux en Arabie Saoudite. C'est irrespectueux envers la communauté saoudienne », a répondu Hervé Renard. Parmi les candidats pour le banc des BafanaBafana, figurent deux hommes d'expérience : le Portugais Carlos Queiroz (68 ans), sur le marché depuis son départ de Colombie en décembre dernier, et le Belge Hugo Broos (69 ans), vainqueur de la CAN 2017 avec le Cameroun, dont la dernière expérience reste un passage à Ostende comme directeur sportif, entre mars 2018 et avril 2019. L'Afrique du Sud souhaite se trouver un nouveau sélectionneur avant le début des éliminatoires de la Coupe du Monde 2022, en juin prochain. Les coéquipiers de Percy Tau évolueront dans le groupe G avec le Ghana, le Zimbabwe et l'Ethiopie.



PANDÉMIE DE COVID-19

199 nouveaux cas, 138 guérisons et 9 décès en 24h

S'IL NE VAUT PAS LA PEINE D'ATTENDRE QUOI QUE CE SOIT DE KHALDI...

Gardons Belmadi !

Après le ministre du Commerce, aux discours plus grands que les actes, qui a contraint le Président de la République à intervenir au sujet de la disponibilité de l'huile de table, il se pourrait que celui chargé de la Jeunesse et des Sports, force aussi le premier magistrat du pays à s'occuper personnellement de l'équipe nationale de football. Il en est ainsi dans le gouvernement actuel, certains ministres sans motivation ne se donnent aucune peine pour relever les défis de la feuille de route présidentielle. Sid Ali Khaldi fait partie des losers. Ni maîtrise ni charisme, pas même «l'envie» apparemment. En déphasage avec le sport, en conflit passif avec les jeunes. Comment d'ailleurs, celui qui est désigné sur les réseaux sociaux «fils à papa du Club des Pins» pourrait s'occuper de charges aussi sérieuses que celles de hisser l'organisation du secteur au niveau de l'énorme potentiel national dans le domaine sportif et des activités de la jeunesse en général ? Voilà quelques jours que la rumeur enfle et que de nombreux signes inquiétants confirment l'intention de démissionner chez le sélectionneur de l'EN, Djamel Belmadi, pendant que Sid Ali Khaldi ne semble pas s'en émouvoir. Pourtant, monsieur le ministre doit savoir que l'actuel coach des Verts effectue un travail remarquable depuis des mois pour redonner à notre Onze national une place honorable au niveau continental et par conséquent mondial. Ses performances sont probantes, au bonheur de millions d'amoureux du ballon rond dans le pays. L'indifférence du ministre paraît donc bien suspecte tant il



est difficile, hasardeux et très coûteux de recruter un nouvel entraîneur de la trempe de Belmadi aux mille qualités professionnelles et humaines, portant la Patrie dans son cœur. Car le foot en Algérie c'est aussi cela ! Un extraordinaire ciment populaire de tous les Algériens autour de «guerriers de l'honneur national» qui se battent pour la fierté collective. Il est donc étonnant ce silence chez le dandy du gouvernement qui a effrontément demandé en novembre dernier aux citoyens qui ne voteraient pas, lors du référendum portant révision de la Constitution, de quitter le pays. A moins qu'il ne fasse, cette fois-ci, le jeu de lobbies étrangers qui redoutent, dans le milieu politico financier international, une réussite trop «arrogante» de l'équipe algérienne de football. En effet, porte-flambeau d'un peuple décidément rebelle contre les hégémonismes, l'équipe nationale de football ne fait pas

vibrer que ses supporters. Sid Ali Khaldi n'a visiblement pas compris pourquoi le Président Abdelmadjid Tebboune a pris le temps de recevoir Djamel Belmadi au début du mois à El Mouradia. Il faudra certainement briefer le ministre en urgence afin qu'il prenne ses responsabilités et qu'il sache retenir Belmadi qui, lui, n'attend pas qu'on le relève au prochain remaniement gouvernemental. Le monde du sport et de la compétition partage avec celui de la politique l'obligation de résultats. Sid Ali Khaldi n'a pas, pour sa part, manifestement aucune ambition ni dans le sport ni au sein de l'Exécutif contrairement aux millions d'Algériens qui ont grandi sous le soleil brûlant d'Algérie sans la protection ombragée des hauts pins du littoral algérois. Alors, s'il ne vaut pas la peine d'attendre quoi que ce soit de Khaldi, gardons Belmadi !

Nordine Mzala

IL A OCCUPÉ PLUSIEURS POSTES DE RESPONSABILITÉ

Décès de l'ancien ministre des Finances Abderrahmane Benkhalfa

L'ancien ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa est décédé, hier matin, à l'hôpital militaire de Ain Naâdja à Alger à l'âge de 72 ans, a-t-on appris auprès de ses proches. Le défunt a été inhumé après la prière d'El Asr à Dely Ibrahim (Alger), selon la même source. Abderrahmane Benkhalfa a occupé le poste de ministre des Finances du 14 mai 2015 au 11 juin 2016. Fin avril 2020, il est nommé envoyé spécial de l'Union africaine (UA) par le président de l'UA, Cyril Ramaphosa, président de la République d'Afrique du Sud, sur proposition du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Au cours de sa carrière professionnelle, le défunt a occupé plusieurs postes dont ingénieur consultant à l'Institut national de la productivité et du développement industriel (Inped), haut responsable dans le secteur de l'hydraulique et de l'équipement et Directeur central au ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques en 1993. En 2004, Abderrahmane Benkhalfa devient délégué général de l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers d'Algérie (Abef), ainsi que membre du Conseil de la monnaie et du crédit à la Banque d'Algérie. En 2005, il est nommé secrétaire général de l'Union des banques maghrébines (UBM).

LE MESSAGE DE CONDOLÉANCE DU PRÉSIDENT TEBBOUNE

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message de condoléances à la famille de l'ancien ministre



des Finances, le défunt Abderrahmane Benkhalfa, décédé hier matin à l'âge de 72 ans. «J'ai appris avec une immense affliction et tristesse la nouvelle de la disparition du regretté, l'ancien ministre des Finances et envoyé spécial de l'UA, Dr. Abderrahmane Benkhalfa», a affirmé le président Tebboune dans son message. «Tout en compatissant à la douleur de la famille et des proches du défunt, nous prions Dieu, le Tout Puissant, de le combler de Sa sainte miséricorde en cette journée bénie de ce mois béni et d'accorder aux siens patience et réconfort». Le premier ministre Abdelaziz Djerad a également adressé un message de condoléances à la famille du défunt, mettant en exergue son parcours «diversifié et riche» qui concilie activité académique et action sur le terrain. «J'ai appris, le cœur plein d'humilité et de résignation à la volonté de Dieu, la nouvelle du décès du Pro-

fesseur Abderrahmane Benkhalfa, que Dieu ait son âme, rappelé à Dieu en ce mois sacré du ramadhan, mois de la piété et du pardon, après un parcours diversifié et riche durant lequel il a concilié activité académique et action sur le terrain», a écrit le Premier ministre estimant que «nous perdons l'un des experts et des compétences nationales du secteur des Finances qui a occupé plusieurs postes». «Je partage votre douleur en cette pénible épreuve et je présente aux proches du défunt et à ses collègues dans l'enseignement universitaire mes sincères condoléances et ma profonde compassion, priant le Tout Puissant d'accueillir le défunt en Son vaste paradis et de prêter réconfort à sa famille», a-t-il conclu. Pour sa part, le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane a présenté ses condoléances à la famille du défunt.

Condoléances

C'est avec une grande affliction que nous avons appris la nouvelle du décès du Dr Abderrahmane Benkhalfa, ancien ministre des Finances. En cette douloureuse circonstance, le Directeur de la publication du quotidien Crésus ainsi que l'ensemble du personnel, présentent à la famille du défunt, leurs sincères condoléances et leurs profonds sentiments de compassion, priant le Tout Puissant d'accueillir le défunt en son vaste paradis et d'assister les siens en cette pénible épreuve.

Au fil du jour

Croisons nos doigts, prions

Par Rachid Ezziane

Aux dernières nouvelles de ce jour, mercredi 21 avril 2021, la courbe de l'épidémie du Covid-19 continue toujours sa courbe descendante. En un mois, nous sommes à des chiffres bien en deçà de l'alerte rouge. Certes, comparé avec ce qui se passe en Europe, aux Etats-Unis ou l'Iran, hamdollah, ce n'est pas l'hécatombe. Mais tant que la courbe ne fléchit pas ailleurs, ce n'est pas évident et même dangereux. Il ne nous a jamais été donné de vivre une telle expérience. Jamais les universités et les établissements scolaires (des différents paliers) n'ont connu une aussi longue fermeture et perturbation. Il en est de même des mosquées, des stades, des marchés hebdomadaires et encore moins des célébrations des fêtes de mariages et autres festivités culturelles. Croisons nos doigts, prions pour que ça continue d'aller de mieux en mieux. Quoi qu'il en soit, le virus corona ressemble à celui de la grippe saisonnière et celle-ci, comme on le sait par expérience, s'estompe une fois qu'elle aura fait le tour du pays. Malheureusement, il y a comme une indifférence chez les Algériens, car ils continuent à vaquer à leurs affaires comme si de rien n'était. Je ne comprends pas cette inconscience, et d'où vient-elle ? On a beau leur parler de la deuxième, troisième et même quatrième vague en Italie, en France ou en Espagne, mais rien ne s'y fait. Les Algériens en ont fait même un sujet de divertissement et d'humour. Non, messieurs, il ne s'agit nullement ici de bobards et de plaisanteries, mais bel et bien d'une affaire sérieuse où il y va de la vie des gens. Où il y va même de l'avenir de l'humanité...

Croisons nos doigts et prions. Implorons Allah pour qu'Il nous préserve de ce mal destructeur. Et dire que c'est un être presque infiniment petit. Qui ne peut être visible qu'au microscope électronique. L'homme a beau croire qu'il est le maître du monde mais à chaque fois il est rattrapé par la réalité des choses... de son impuissance devant la nature et ses soubresauts. Un jour, ce sont les catastrophes naturelles ; un autre jour, ce sont les épidémies ; ou des incidents qu'il ne sait évaluer. A chaque fois que l'homme croit avoir atteint la perfection, il est remis à sa vraie place par quelques événements des plus insignifiants. Quoi qu'il advienne avec ce satané virus, il y aura certainement, et partout dans le monde, un avant et un après coronavirus. J'ai comme une conviction que tous les pays du monde réviseront leur politique sanitaire, économique et même diplomatique. Toutes les nations inscriront dans leur « agenda politique » un ORSEC des plus développés. Elles y mettront le prix et les moyens. Mais tout cela restera dans la théorie tant qu'il y aura « l'insoutenable oubli des hommes ». Oui, les hommes oublient vite. Combien de fois n'ont-ils pas juré que rien ne sera plus comme avant, mais dès qu'ils se remettent de leur guerre ou de quelque calamité, ils refont les mêmes erreurs. L'homme est un être incorrigible.